

2 0 2 5

RAPPORT ANNUEL

MCR //////////////////////////////////

Comptes sociaux de la Mutuelle Centrale de Réassurance.

SOMMAIRE

ÉDITO (Marc Billaud, Président et Jérôme Sennelier, Directeur général)	05
DATES ET CHIFFRES CLÉS DU GROUPE	06
CONSEIL D'ADMINISTRATION, comité d'audit et des risques et direction générale	08
1 • FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025	10
2 • CONJONCTURE FINANCIÈRE ET POLITIQUE DE PLACEMENT	14
3 • FOCUS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS	20
Technique et actuariat	22
Contrôle interne et conformité	24
Réassurance	26
Monceau Générale Assurances	28
Vitis Life	30
4 • IDENTITÉ ET MÉCÉNAT	32
Dates-clés	34
Soutien à l'Institut Pasteur	36
5 • ETATS FINANCIERS 2025	37
Rapport de gestion	38
Comptes annuels de la mutuelle Centrale de réassurance	46
6 • RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	71
7 • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2026	84
Liste des délégués sociétaires	86
Résolutions votées de l'assemblée générale du 24 juin 2026	88



Édition Juin 2025

—
Éditeur : Mutuelle Centrale de Réassurance
Responsable de publication : Annabel Baudot
Rédacteurs : Directeurs Monceau Assurances
Image de couverture : 20 rue Vivienne - Paris 2^{ème}
—

Droits d'auteur et utilisation :

Ce rapport est protégé par des droits d'auteur.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation de son contenu, total ou partiel, est interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

Les informations financières et les prévisions ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent être sujettes à des ajustements.



Marc Billaud, Président

Chers sociétaires, mutuelles associées, partenaires et collaborateurs,

L'année 2025 aura confirmé la profondeur des transformations à l'œuvre dans notre environnement économique, financier et assurantiel. Dans un contexte marqué par les tensions géopolitiques, l'accélération des événements climatiques et l'évolution rapide des équilibres économiques mondiaux, **la capacité des assureurs et réassureurs à anticiper, absorber et mutualiser les risques est plus que jamais déterminante.**

Dans cet environnement exigeant, **la Mutuelle Centrale de Réassurance a poursuivi son développement avec solidité et constance.** Son activité progresse, portée à la fois par la dynamique de la réassurance mutualiste et par le développement des activités de ses filiales. Le chiffre d'affaires atteint 160,5 millions d'euros, en hausse de 20 % par rapport à 2024. Le résultat technique brut de réassurance progresse également fortement pour atteindre 37,6 millions d'euros.

Ces résultats traduisent la pertinence d'un modèle construit sur le temps long, la prudence financière et la diversification des risques. Ils témoignent aussi de la qualité du travail accompli par l'ensemble des équipes du Groupe et de la confiance durable de nos partenaires et mutuelles associées.



Jérôme Sennelier, Directeur général

L'année 2025 confirme également le **rôle central de la réassurance dans les équilibres futurs du secteur.** Les événements climatiques dits « secondaires », désormais aussi coûteux que certaines catastrophes majeures, modifient profondément les approches techniques et les besoins de couverture. Dans ce contexte, la MCR poursuit sa mission historique : protéger le Groupe et ses associés face aux grands risques tout en développant une activité de réassurance ciblée et prudente.

Cette approche s'inscrit pleinement dans la dynamique engagée avec la création de la SGAM Monceau Assurances. Effective depuis fin 2024, cette nouvelle organisation renforce la cohérence stratégique du Groupe et formalise davantage les liens de solidarité entre ses entités. Elle nous permet **d'aborder les transformations du secteur avec davantage de lisibilité, de coordination et de capacité d'action,** tout en respectant l'identité et l'autonomie de chacune des structures qui composent Monceau Assurances.

L'année écoulée illustre également la solidité de notre stratégie de diversification.

À l'international, Vitis Life poursuit sa croissance avec une progression remarquable de son activité en assurance vie, notamment sur les marchés

français et belges. En Belgique, Aedes confirme également la pertinence de son positionnement avec une activité en libre prestation de service en hausse et des résultats techniques solides. Monceau Euro Risk enregistre quant à elle une nouvelle année favorable, tant sur le plan technique que financier.

En assurance dommages, Monceau Générale Assurances retrouve un résultat positif, dans le prolongement du plan de redressement engagé depuis 2022. Malgré une sinistralité climatique soutenue, les actions engagées en matière de pilotage technique, de sélection des risques et d'animation du réseau produisent leurs effets.

Notre stratégie d'investissement reste fidèle à sa politique financière équilibrée et diversifiée et à ses principes : solidité, stabilité et vision de long terme. Les actifs de diversification (immobilier, actions...), continuent d'occuper une place importante au sein du portefeuille de la Mutuelle Centrale de Réassurance. Cette approche nous permet de préserver durablement nos équilibres financiers dans des marchés volatiles et incertains.

Au-delà des résultats, **2025 aura surtout été une année de structuration collective,** avec notamment des travaux de renforcement de la synergie entre les entités du groupe et le déploiement progressif de la nouvelle identité de marque, qui traduisent une volonté claire : renforcer l'efficacité du Groupe tout en préservant ce qui constitue sa singularité mutualiste.

Dans un monde où l'incertitude s'installe, nous restons convaincus que le collectif, la proximité et le temps long constituent des repères essentiels. C'est cette conviction qui guide les évolutions engagées au sein de Monceau Assurances.

Confiants dans nos fondamentaux, soutenus par l'engagement de nos collaborateurs, de nos administrateurs et de nos partenaires, nous poursuivons cette transformation avec détermination, au service de nos clients et de notre mission commune.

20,2 %

**croissance
du chiffre d'affaires
en hausse**

Implantés dans 3 pays en Europe

France, Belgique,
Luxembourg

1821

Création de
la Mutuelle
de Loir-et-
Cher.

1907

Naissance de la
Caisse Centrale
de la Mutualité
Agricole du
Nord

1962

Installation
rue de Monceau
à Paris.

1994

MGA (Mutuelle
Générale
d'assurances),
née de la fusion de
la Mutuelle de Loir et
Cher, de la Mer et de
la Mutuelle de Lyon,
rejoint Monceau
Assurances.

2001

Création de
Monceau Générale
Assurances (MGA)
par transfert du
portefeuille de
contrats de la
Mutuelle Générale
d'Assurance.

160,2

**millions d'euros
de chiffre d'affaires**

325,1%

**marge de solvabilité
pour la Mutuelle Centrale
de Réassurance**

15%

**de croissance du résultat
technique brut de réassurance
en 2025**



2002

Création
de Monceau
Retraite &
Épargne
(MR&É).

2012

Création
de Monceau
Euro Risk
(réassurance)
à Luxembourg.

2015

Acquisition
de Vitis Life,
filiale d'as-
surance vie
luxembour-
geoise de la
banque
KBL epb

2019

Aquisition
de l'Agence
de sous-
cription
AEDES

2024

Création et
affiliation à la
SGAM Monceau
Assurances
à parité avec
Capma & Capmi

552,5

**millions d'euros
de fonds propres**

6,14%

**de hausse
des fonds propres**

CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES ET DIRECTION GÉNÉRALE



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

AU 31 DÉCEMBRE 2025

PRÉSIDENT

- Marc Billaud

VICE-PRÉSIDENTS

- Sylvain Rivet
- Bruno Depeyre

SECRÉTAIRE

- Abed Yacoubi Soussane

ADMINISTRATEURS

- Marielle Bougeard
- Patrice Marchand
- Fatou Salma M'Baye
- Hicham Belmrah
- René Vandamme
- Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricole, représentée par Lamjed Boukhris, Directeur général

- Monceau Générale Assurances, représentée par Jean-Pierre Thiolat [†]
- Mutuelle d'Assurances de la Boulangerie, représentée par Danièle Crouzet, Vice-président
- Mutuelle d'Assurances des Professions Alimentaires (Mapa), représentée par Philippe Dubois, Président
- Mutuelle des débiteurs de tabac de France (Mutedaf), représentée par Alain Lannou, Directeur général
- Promutuel Ré, représentée par Yvan Rose, Président
- Société Nationale d'Assurances Mutuelles (SONAM), représentée par Diouldé Niane, Président
- Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (Umam), représentée par Pierre-Yves Le Doeuff, Président
- Vitis Life, représentée par Olivier de Jamblinne de Meux, Administrateur non exécutif

DIRECTION GÉNÉRALE

- Jérôme Sennelier, Directeur général
- André Janmart, Directeur général délégué
- Nicolas Limbourg, Directeur général délégué

RESPONSABLES FONCTIONS-CLÉS

- Maxime Arnould, Responsable fonction clé gestion des risques
- Virginie de Rotrou, Responsable fonction clé vérification de la conformité
- Henri-Pierre Blandin, Responsable fonction clé audit interne
- André Janmart, Responsable fonction clé actuariat

COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

PRÉSIDENT

- René Vandamme

MEMBRES

- Bruno Depeyre
- Denis Vilain
- Patrice Marchand
- Jean-Pierre Thiolat [†]



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

De gauche à droite :

Olivier de Jamblinne de Meux, Alain Lannou, Nicolas Limbourg, Salma M'Baye, Philippe Dubois, Daniele Crouzet, Patrice Marchand, Abed Yacoubi Soussane, Yvan Rose, André Janmart, Sylvain Rivet, Bruno Depeyre, Marielle Bougeard, Pierre-Yves Le Doeuff, René Vandamme, Jérôme Sennelier, Marc Billaud



01

FAITS MARQUANTS

DE L'ANNÉE 2025

2025 : UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE AU SERVICE DE LA TRANSFORMATION



L'année 2025 est marquée par une hausse du chiffre d'affaires de la Mutuelle Centrale de Réassurance de 20%. Cette progression est le fruit d'une dynamique affichée en activité d'assurances non vie avec ses filiale et sous filiale Monceau Générale Assurances, en France et AEDES, en Belgique. Également par le fort développement de l'assurance vie haut de gamme proposée par sa filiale Vitis Life au Luxembourg et la réassurance, qui s'est ouverte à de nouveaux segments, permettant une plus grande diversification des risques couverts et des sociétés d'assurance accompagnés.

Transformation digitale & amélioration des services

L'amélioration continue de l'expérience client s'est matérialisée par plusieurs chantiers concrets. L'offre renouvelée de la protection multirisques habitation a été animée d'une campagne marketing et d'un accompagnement innovant des agents, ainsi que d'une campagne autour de la prévention. Toutes ces évolutions s'inscrivent dans une démarche centrée sur la proximité avec nos clients et le souhait du groupe de lui apporter une attention toute particulière en matière de services.

Activités de réassurance :

protéger le groupe, accepter les risques

Gâce à l'activité d'acceptation et à sa filiale luxembourgeoise Monceau Euro Risk, l'activité de réassurance de la Mutuelle a su tirer son épingle du jeu dans un environnement où le marché est devenu plus favorable aux réassureurs. Au delà de son rôle de mutualisation des risques souscrits par l'ensemble des entités du groupe Monceau Assurances, la MCR a d'autres missions : d'une part, protéger le groupe des grands événements climatiques en transférant des risques, d'autre part, diversifier le risque par une activité d'acceptation en réassurance en lien avec des assureurs ou nos mutuelles associés.

Le résultat technique brut de réassurance se trouve donc en 2025 en forte croissance de 15 % à 37,6 M€.

FOCUS SUR L'ACTIVITÉ DES FILIALES

MONCEAU GENERALE ASSURANCES (MGA)

L'année 2025 a été marquée par des événements climatiques, d'intensité modérée mais de forte fréquence, confirmant une tendance structurelle, nécessitant un ajustement permanent des politiques de souscriptions. La poursuite de la hausse des coûts de réparation reste notable également sur l'exercice. MGA affiche un résultat net en amélioration de 1,3 M€, en comparaison avec celui de 2024 qui était de -2,9M€

MONCEAU RETRAITE & EPARGNE

Afin d'accompagner une nouvelle année l'épargne proposée à nos clients, le taux du fonds euros a été proposé à 3,15 %, nets de frais de gestion et hors prélèvements sociaux, au dessus de la moyenne du marché et sans condition de détention d'autres produits de diversification.

Chiffre d'affaires en hausse de 20%

La société a enregistré un chiffre d'affaires de 20,1 M€, en hausse de 7,58% par rapport à 2024.

L'effet positif des marchés financiers a été utilisé par la matérialisation de plus values, qui ont contribué aux bons résultats de la société.

Le résultat net comptable pour l'exercice 2025 est de 3,7M€ contre 1,4 M€ l'an dernier, permettant de monter les fonds propres comptables à 87,7 M€.

VITIS LIFE

Pour le secteur de l'assurance vie Luxembourgeois, 2025 a été une année de croissance, notamment sur les contrats en unités de compte. Vitis Life a pu profiter de cet engouement marquant une croissance significative de son chiffre d'affaires en augmentation de 64 % lui permettant d'atteindre 660 m€. ce résultat prouve la capacité de Vitis Life de renforcer son positionnement sur les marchés concernés, avec une reconnaissance de son expertise. Les encours totaux atteignent au 31 décembre 2025 : 3,986 M€.

MONCEAU EURO RISK

2025 est un exercice de bonne facture sur le plan de la sinistralité pour la société. Les résultats financiers ont également permis de sécuriser une partie des plus-values présentes dans ses portefeuilles et ont amélioré encore son résultat, pour un montant de 1,6 M€ pour cet exercice.

AEDES

La société poursuit son développement en maîtrisant sa croissance. L'activité en libre prestation de services en Belgique, en partenariat avec MGA a permis pour l'exercice 2025 de présenter une progression de 9 % de son chiffre d'affaires correspondant à 48,6 M de primes acquises. Les résultats techniques sont positifs sur les 4 lignes d'activité en auto, incendie, vélo et PJ auto.



A large, dark blue geometric shape, resembling a parallelogram or a tilted rectangle, occupies the upper and middle portions of the page. It is oriented diagonally, with its top-left corner pointing towards the top-left of the page and its bottom-right corner pointing towards the bottom-right. The shape is a solid, deep navy blue color.

02

CONJONCTURE FINANCIÈRE

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE 2025

PAR MIS*

Contexte macroéconomique mondial

L'année 2025 a constitué une phase de transition pour l'économie mondiale. Après les tensions inflationnistes et le resserrement monétaire observés au cours des années précédentes, l'environnement macroéconomique s'est progressivement stabilisé, bien que dans un contexte de croissance modérée et d'incertitudes géopolitiques persistantes.

La croissance mondiale est estimée à environ 3,2 % en 2025, un niveau légèrement inférieur à celui observé en 2024. Cette évolution traduit un ralentissement modéré de l'activité dans plusieurs économies avancées, alors que les économies émergentes ont continué de jouer un rôle moteur dans la dynamique globale. En particulier, l'Inde et plusieurs pays d'Asie du Sud-Est ont maintenu des rythmes de croissance soutenus, confirmant le déplacement progressif du centre de gravité de la croissance mondiale vers l'Asie.

Dans les économies avancées, la situation est apparue plus contrastée. L'Allemagne a notamment continué d'afficher une croissance faible, estimée à +0,4 %, dans un contexte de transformation de son modèle industriel et d'adaptation aux nouvelles contraintes énergétiques et technologiques.

Parallèlement, l'année 2025 a été marquée par une désinflation globalement réussie. La plupart des banques centrales sont parvenues à ramener l'inflation à des niveaux proches de leurs objectifs, généralement situés autour de 2 %. Des divergences subsistent toutefois entre les différentes zones économiques. Le Royaume-Uni a ainsi maintenu un niveau d'inflation plus élevé, autour de 4 %, tandis que certaines économies émergentes ont continué de connaître des pressions inflationnistes plus marquées.

Dans ce contexte, les principales banques centrales ont commencé à amorcer un assouplissement progressif de leur politique monétaire, après plusieurs années de resserrement. Néanmoins, les conditions financières sont restées relativement restrictives sur l'ensemble de l'année, ce qui a contribué à limiter la dynamique de l'investissement dans plusieurs économies.

Enfin, l'année 2025 a également été caractérisée par une montée significative des tensions commerciales et du protectionnisme. Les relations économiques entre les États-Unis, la Chine et l'Union européenne ont été marquées par l'introduction de nouvelles barrières tarifaires et par un recours accru aux politiques industrielles et aux subventions publiques. Cette évolution traduit une transformation progressive du système commercial international, avec une organisation croissante de l'économie mondiale autour de blocs géo-économiques.

Situation macroéconomique en France

Dans ce contexte international, l'économie française a présenté en 2025 un profil de croissance modérée mais relativement stable. Le produit intérieur brut a progressé de 0,9 %, un niveau comparable à celui observé l'année précédente.

L'inflation s'est établie en moyenne à 1,0 %, ce qui constitue l'un des niveaux les plus faibles de la zone euro. Cette évolution a contribué à une amélioration progressive du pouvoir d'achat des ménages au cours de l'année. La consommation des ménages a ainsi constitué le principal moteur de la croissance en seconde partie d'année, soutenue par une progression des salaires supérieure à celle des prix.

Le marché du travail est resté globalement résilient, bien qu'une légère attention pas la même police ou taille remontée du chômage ait été observée en fin d'année. Le taux de chômage s'est établi autour de 7,8 % à 7,9 %.

En revanche, l'investissement des entreprises est demeuré relativement modéré. Cette prudence reflète à la fois les incertitudes liées au contexte politique intérieur et le maintien de conditions de financement encore relativement contraignantes malgré la détente progressive des taux d'intérêt.

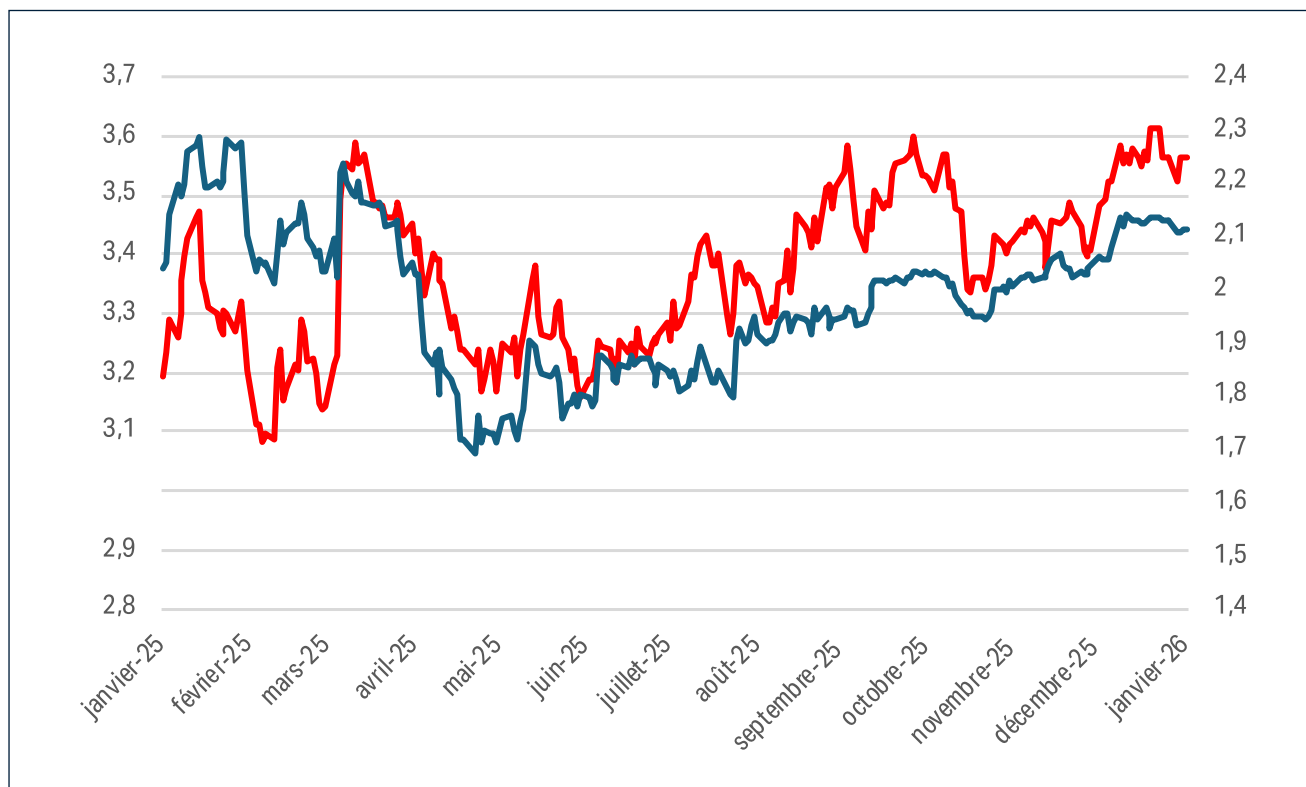
Sur le plan des finances publiques, la situation demeure un point d'attention. Le déficit public s'est établi à 5,5 % du PIB, en légère amélioration par rapport à 2024. Toutefois, le niveau de dette publique reste élevé, atteignant 116,3 % du PIB, ce qui continue d'alimenter les débats sur la soutenabilité à moyen terme des finances publiques.

La dynamique entrepreneuriale est restée particulièrement forte en 2025. L'année a enregistré un niveau record de créations d'entreprises, avec environ 1,2 million de nouvelles entités. Parallèlement, une augmentation des défaillances d'entreprises a été observée, notamment dans les secteurs du commerce et de la construction, reflétant les ajustements liés au ralentissement économique et à la hausse passée des coûts de financement.

* Monceau Investment Solutions - Société de gestion d'actifs du Groupe Monceau Assurances

Enjeux structurels de l'année 2025

Au-delà des évolutions conjoncturelles, l'année 2025 a également été marquée par plusieurs transformations structurelles majeures. La question de la soutenabilité de la dette publique s'est imposée comme un enjeu central dans plusieurs grandes économies, notamment en France et aux États-Unis. Les efforts de consolidation budgétaire engagés par les gouvernements commencent à peser sur la dynamique de la demande intérieure, tout en réduisant les marges de manœuvre budgétaires disponibles.



Par ailleurs, la transition énergétique a continué de s'accélérer. Les politiques climatiques européennes ont favorisé une augmentation des investissements dans les technologies bas carbone et dans les infrastructures énergétiques. Cette transition a cependant un coût économique significatif, qui commence à se refléter dans les marges de certains secteurs industriels fortement consommateurs d'énergie.

Dans ce contexte, l'année 2025 a également confirmé le retour stratégique du nucléaire civil en Europe. Plusieurs pays ont relancé des programmes de petits réacteurs modulaires (SMR), tandis que la France a accéléré la mise en œuvre de son programme de nouveaux réacteurs de type EPR2.

Parallèlement, la transformation technologique liée à l'intelligence artificielle générative est entrée dans une phase d'industrialisation. Alors que les années 2023 et 2024 avaient été marquées par une forte médiatisation de ces technologies, l'année 2025 correspond davantage à leur intégration effective dans les processus productifs des entreprises. Dans plusieurs secteurs de services, notamment le conseil, le droit et la finance, les entreprises ont observé des gains de productivité significatifs, estimés entre 15 % et 25 % pour certaines tâches administratives et rédactionnelles.

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE 2025

PAR MIS*

Évolutions sectorielles : technologie et énergie

Les transformations économiques observées en 2025 ont été particulièrement visibles dans deux secteurs structurants : la technologie et l'énergie. Dans le domaine technologique, la diffusion rapide des applications d'intelligence artificielle a entraîné une forte demande pour les semi-conducteurs spécialisés et les infrastructures numériques, notamment les centres de données. Cette dynamique a soutenu la croissance du secteur des semi-conducteurs tout au long de l'année, même si certains signes de saturation de la demande sont apparus en fin de période.

L'Europe a par ailleurs lancé plusieurs initiatives visant à renforcer sa souveraineté numérique, notamment à travers le développement de modèles d'intelligence artificielle européens et des investissements importants dans les infrastructures technologiques.

Dans le secteur de l'énergie, l'année 2025 a été marquée par une stabilisation relative des prix des énergies fossiles. Le prix du pétrole Brent a évolué dans une fourchette comprise entre 70 et 80 dollars par baril, soutenu par une production élevée des pays non membres de l'OPEP et par un ralentissement de la demande chinoise lié à l'électrification rapide de son parc automobile.

Dans le même temps, la croissance rapide des centres de données liés à l'intelligence artificielle a entraîné une augmentation significative de la demande d'électricité, provoquant des tensions locales sur certains réseaux électriques, notamment aux États-Unis et en Irlande. Dans ces pays, les prix de l'électricité industrielle ont progressé d'environ 12 % en moyenne sur l'année.

Enfin, la transition énergétique continue d'exercer une pression importante sur les métaux critiques, en particulier le cuivre et le lithium, indispensables au développement des réseaux électriques et des technologies de stockage d'énergie.

Géopolitique économique et commerce international

L'année 2025 confirme une évolution majeure du système économique mondial, marquée par un passage progressif d'un modèle fondé sur le libre-échange à un modèle davantage structuré par les politiques industrielles et les rivalités géopolitiques.

Les États-Unis ont introduit de nouvelles mesures protectionnistes, incluant notamment la discussion d'une taxe universelle sur les importations comprise entre 10 % et 20 %. Par ailleurs, les droits de douane appliqués à certains produits technologiques chinois, tels que les semi-conducteurs, les batteries ou les panneaux solaires, ont atteint des niveaux supérieurs à 60 %.

La Chine a réagi par des mesures de rétorsion, notamment des restrictions sur l'exportation de terres rares ainsi que des taxes sur certains produits agricoles américains.

L'Union européenne, traditionnellement plus favorable au libre-échange, a également renforcé ses instruments de défense commerciale. Elle a notamment introduit des droits compensateurs sur les véhicules électriques chinois, pouvant atteindre 38 %, et mis en œuvre le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières, qui vise à limiter les distorsions de concurrence liées aux différences de réglementation environnementale. Ces évolutions entraînent plusieurs conséquences économiques : une hausse de certains prix à l'importation, une réorganisation des flux commerciaux vers des pays intermédiaires comme le Vietnam, le Mexique ou l'Inde, ainsi qu'une accélération des stratégies de relocalisation industrielle.

Implications pour le secteur de l'assurance

Dans ce contexte macroéconomique, plusieurs implications peuvent être identifiées pour le secteur de l'assurance.

Tout d'abord, l'évolution des taux d'intérêt demeure un facteur déterminant pour la gestion des portefeuilles d'actifs des assureurs. Le début du cycle d'assouplissement monétaire fin 2025 était susceptible d'entraîner une baisse progressive des rendements obligataires, avec des implications directes pour la stratégie d'allocation d'actifs et le risque de réinvestissement.

Ensuite, le ralentissement économique et l'augmentation des défaillances d'entreprises pourraient entraîner une hausse des sinistres dans certaines lignes d'activité, notamment en assurance crédit. Par ailleurs, l'inflation des coûts de réparation et de construction reste susceptible d'exercer une pression sur la sinistralité dans certaines branches de l'assurance dommages.

La transition énergétique et les politiques climatiques modifient également la nature des risques assurés. Elles impliquent une adaptation progressive des modèles de gestion des risques, afin d'intégrer les risques physiques et les risques de transition liés au changement climatique.

Enfin, l'essor de l'intelligence artificielle ouvre de nouvelles perspectives pour le secteur de l'assurance, notamment en matière d'automatisation des processus, d'amélioration des modèles de tarification et de détection de la fraude. Ces évolutions représentent à la fois une opportunité d'efficacité opérationnelle et un enjeu de gouvernance technologique.

* Monceau Investment Solutions
Société de gestion d'actifs du Groupe Monceau Assurances

Perspectives pour 2026

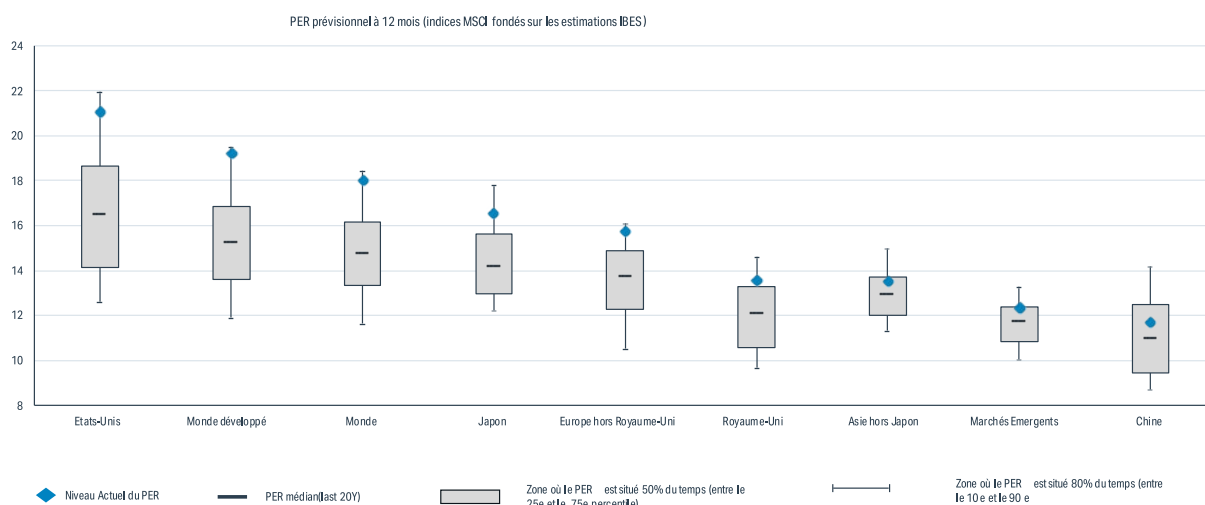
À l'issue de l'année 2025, l'économie mondiale apparaît engagée dans un processus de normalisation encore fragile. Les perspectives pour 2026 suggèrent une légère amélioration de la croissance en France, autour de 1,1 %, ainsi que la poursuite de l'assouplissement monétaire dans les principales économies.

Toutefois, les incertitudes géopolitiques et commerciales demeurent élevées et pourraient continuer d'affecter les chaînes d'approvisionnement, les prix de l'énergie et la dynamique du commerce international. Dans ce contexte, le principal risque macroéconomique identifié reste celui d'un scénario de stagflation, caractérisé par une croissance faible combinée à une inflation per-

sistante. L'action des banques centrales pourrait en être fortement impactée et les perspectives d'évolution des taux anticipées fin 2025 remises en question, en conséquence. Les marchés financiers abordent par ailleurs l'année 2026 avec des niveaux de valorisation historiquement élevés, notamment aux États-Unis. La question centrale pour les investisseurs sera de déterminer si la croissance future des bénéfices des entreprises sera suffisante pour justifier ces niveaux de valorisation dans un environnement économique plus incertain.

Le graphique présente le PER prévisionnel à 12 mois (Price Earnings Ratio) des principales zones géographiques. Cet indicateur mesure le prix que les investisseurs sont prêts à payer aujourd'hui pour un euro de bénéfices attendus au cours des douze prochains mois. À titre d'exemple, un PER de 20 signifie que le marché valorise une entreprise à 20 € pour chaque euro de bénéfice futur anticipé. Plus ce ratio est élevé, plus les investisseurs affichent leur confiance dans les perspectives de croissance des entreprises concernées. À l'inverse, un PER faible traduit généralement des anticipations plus prudentes ou des valorisations jugées attractives.

En synthèse, le marché américain apparaît aujourd'hui comme le plus cher, porté par des anticipations de croissance particulièrement élevées. À l'inverse, l'Europe, le Royaume-Uni, les marchés émergents et la Chine affichent des valorisations plus modérées. Ces niveaux de prix plus raisonnables peuvent offrir des opportunités intéressantes pour les investisseurs recherchant un meilleur équilibre entre valorisation et potentiel de performance à long terme.



Source : Kepler Chevreux - Prix sur bénéfices par action (Price earning ratio) prévisionnel sur 12 mois.

A large, dark blue, irregular geometric shape that resembles a stylized arrow or a parallelogram, pointing towards the bottom right. It occupies the upper and middle portions of the page.

03

ZOOM SUR LES MÉTIERS

Technique et actuariat	22
Conformité et contrôle interne	24
Réassurance	26
Monceau Générale Assurances	28
Vitis Life	30

TECHNIQUE ET ACTUARIAT

Directeur Technique Groupe et responsable de la fonction clé actuariat

Arrivée en juillet 2024 après près de trente ans d'expérience dans de grands groupes, Sophie Georget pilote aujourd'hui l'actuariat du groupe Monceau Assurances. Dans un contexte marqué par la montée des incertitudes et l'importance croissante de la data, elle revient sur le rôle structurant de l'actuariat dans le développement du Groupe et les dynamiques collectives à l'œuvre en 2025.

Sophie, pouvez-vous définir, pour celles et ceux qui le connaissent mal, votre métier d'actuaire ?

L'actuariat, c'est la traduction quantitative des risques. On peut encore le définir comme l'estimation financière des conséquences de l'incertain.

Notre fonction intervient a priori, au moment de la clarification qui préside à la conception des produits, pour estimer ce que le sinistre va nous coûter en tant qu'assureur. À posteriori, nous travaillons à l'estimation du coût ultime des sinistres, connus ou pas encore connus.

Quelle importance ont aujourd'hui les données pour le secteur de l'assurance ?

La data, c'est notre matière première ! Ce sont les données clients et sociétaires techniques, financières...

La justesse de notre travail dépend de la qualité, l'exhaustivité et la disponibilité des données utilisées en entrée dans les modèles de calcul. Le travail sur les données est stratégique pour construire et gérer des produits rentables, de manière à établir un équilibre à bénéfices réciproques entre l'assureur, l'assuré et les distributeurs.

Quel est le rôle stratégique de l'actuariat pour Monceau Assurances ?

L'actuariat et les actions menées avec la direction des risques permettent de qualifier les projets assurantiels en cours et futurs, et de déterminer s'ils sont viables à long terme. Autant d'actions stratégiques pour servir notre objectif de croissance constante et pérenne.

Quel bilan principal faites-vous pour 2025 sur votre périmètre ?

Nous avons contribué au lancement de deux nouveaux produits en assurance-vie et en IARD, Monceau Epargne et Monceau Habitat. En parallèle a été mis en place un cadre prospectif financier, avec l'élaboration des atterrissages et des budgets.

Cet accomplissement rapide et intense a été rendu possible grâce à un travail collectif et la mobilisation de toutes les directions.

Sur la Multi-risques habitation, l'arrivée de Lilian Laporte à la direction des réseaux IARD a impulsé une dynamique très bénéfique pour faire aboutir le projet.

Et surtout, nous avons réussi à casser les silos entre les départements Vie et IARD : les délais de réalisation étaient ambitieux, et si nous sommes parvenus à délivrer, c'est grâce à cette collaboration inédite entre les équipes !

Que pouvez-vous nous dire des nouveaux produits en préparation au sein de vos équipes ?

Divers projets sont en cours d'étude, mais sur la partie assurance dommages, la modernisation du produit automobile est aussi à l'ordre du jour, avec l'intention d'en développer l'attractivité.

« L'actuariat,
c'est la traduction
financière de l'incertain :
ce qui nous permet
de construire
des produits viables,
au bénéfice de tous. »



Sophie GEORGET,
*Directeur Technique Groupe
et responsable fonction
clé actuariat groupe*

De quelle manière l'augmentation des risques climatiques influe-t-elle sur votre travail ?

Ce contexte modifie bien sûr notre perception des risques ou des biens à assurer : nous veillons à être davantage acteurs et moteurs sur la prévention. Sur la souscription en assurance habitation, à terme, nous serons capables d'accompagner nos clients dans la prise de conscience des risques en offrant davantage de services et mesures de prévention.

Qu'est-ce qui vous anime à ce poste-clé de l'évolution du Groupe Monceau Assurances ?

Ce poste, nouveau, traduit la volonté du Groupe Monceau Assurances de faire fonctionner en synergie les parties Vie et dommages (IARD - Incendie, Accidents et Risques Divers)

Ma feuille de route répond à cette double ambition : avoir un impact sur la prise de conscience du risque et des probabilités, et faire grandir l'équipe actuariat en créant une véritable transversalité.

Outils, langages informatiques, formations croisées, nous déployons tous les moyens pour relever ce challenge ! J'accorde aussi une attention particulière à travailler en bonne collaboration avec la direction des risques au Luxembourg. Encore une passerelle et des liens à créer...

CONTRÔLE INTERNE ET CONFORMITÉ

Arrivée en janvier 2025 chez Monceau Assurances, Virginie de Rotrou occupe la fonction clé Vérification de la Conformité. Dans le contexte de transformation lié à la création de la SGAM et à la croisée des enjeux réglementaires, technologiques et organisationnels, elle revient sur le rôle de la conformité et du contrôle interne, et sur les évolutions engagées pour mieux maîtriser les risques et protéger les sociétaires et clients.



Virginie De ROTROU ,

*Directrice conformité et contrôle interne
et responsable de la fonction clé
vérification de la conformité groupe*

Vous avez rejoint Monceau Assurances début 2025. Quel est votre rôle aujourd'hui et quels en sont les principaux enjeux ?

La fonction clé de Vérification de la Conformité consiste à conseiller le directeur général ainsi que le conseil d'administration sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et à leur exercice. Nous analysons l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations du groupe concerné, identifions et évaluons le risque de non-conformité.

En parallèle, le contrôle interne, processus permanent, permet de vérifier que l'entreprise respecte les règles et maîtrise les risques, par le biais de la cartographie des risques, des dispositifs de maîtrise de ces risques et des contrôles, en lien étroit avec les équipes opérationnelles.

En quoi la création de la SGAM a-t-elle fait évoluer ces enjeux ?

Elle a surtout permis de consolider et d'uniformiser cette démarche à l'échelle du Groupe. L'exigence réglementaire est la même pour toutes les entités. Il est donc nécessaire d'avoir un pilotage commun, avec des méthodes partagées et une meilleure circulation de l'information.

L'un des premiers chantiers a été d'uniformiser l'approche par les risques : identifier clairement l'univers des risques auxquels le Groupe est exposé, puis construire une méthodologie commune. Ce travail, mené en 2025 en binôme avec la Fonction clé gestion des risques, a permis d'établir la cartographie des risques groupe. La méthodologie est en cours de déclinaison dans chaque entité du groupe Monceau assurances.

Le règlement DORA* est entré en application en 2025.

Qu'est-ce que cela change concrètement ?

DORA vise à renforcer la résilience opérationnelle numérique face aux risques liés aux systèmes d'information et aux cyberattaques. L'objectif étant de mieux prévenir, détecter, gérer et tester les incidents numériques et de mieux encadrer les prestataires informatiques critiques.

Concrètement, cela implique de structurer une gouvernance, de renforcer la gestion des incidents informatiques et cyber, de mener des tests réguliers de résilience et renforcer les exigences vis-à-vis des prestataires externes, notamment ceux liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

Concernant ce dernier point, cela se traduit par la révision des contrats avec l'ajout de nouvelles clauses, la mise en place de dispositifs de suivi et, dans certains cas, la nécessité de revoir le choix des partenaires. Le déploiement est progressif et se poursuit ; il conduit à une transformation réelle de notre écosystème.

Les risques de non-conformité couvrent un périmètre large, transverse à toutes les activités de l'entreprise :

- la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)
- l'éthique,
- la protection de la clientèle,
- la protection des données à caractère personnel,
- la lutte contre la fraude,
- la résilience numérique,
- la Sécurité des systèmes d'information et l'externalisation des activités.

Quels ont été les principaux chantiers menés en 2025 ?

Le chantier majeur, mené avec la Fonction Clé gestion des risques, a été celui de la définition de l'univers des risques, de la mise en place d'une méthodologie commune de cartographie des risques applicable à toutes les entités du Groupe.

Par ailleurs, nous avons également été contributeurs à la conception et révision de certains produits d'assurance, nous avons revu les plans de contrôle en matière de sécurité financière et engagé des travaux sur le dispositif de la lutte anti-fraude.

Un enjeu important a aussi été de donner une place plus visible à la conformité et au contrôle interne dans les différents processus opérationnels de l'entreprise et engager un travail d'acculturation auprès des équipes.

La sécurité des données est devenue un enjeu majeur.

Comment le Groupe s'organise-t-il ?

Nous disposons d'une gouvernance dédiée, avec un DPO (Délégué à la Protection des Données) et un RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information) directement rattaché à la direction conformité. Le RSSI définit le cadre de sécurité et intervient désormais de manière systématique dans les projets. Tous les sujets liés à la digitalisation sont analysés sous l'angle du risque et de la protection des données.

L'enjeu est d'industrialiser ces pratiques pour qu'elles deviennent des réflexes. Nous cherchons à intégrer ces exigences dès la conception des projets, afin de sécuriser l'ensemble de la chaîne de valeur.

Comment accompagnez-vous les équipes dans cette montée en exigence ?

Cela passe par plusieurs leviers.

Nous mettons en place des formations, des exercices de simulation de crise et des campagnes de sensibilisation, notamment via des tests réguliers de phishing.

L'objectif est de développer de nouveaux réflexes. Les outils seuls ne suffisent pas : de nombreux incidents sont liés à des erreurs, des défaillances de processus, des événements externes. Il faut donc

L'enjeu
est de faire
de la conformité
et de la gestion
des risques
des réflexes
partagés
par tous.

former, sensibiliser et multiplier les approches pour que ces sujets s'inscrivent durablement dans les pratiques.

Quel message souhaitez-vous faire passer dans ce contexte de transformation ?

Monceau Assurances est en pleine transformation, avec une volonté forte de faire évoluer les méthodes de travail, renforcer la collaboration entre les équipes. L'apport de compétences extérieures, combiné à l'expérience des équipes en place, crée une dynamique positive. L'enjeu est de continuer l'identification des interdépendances et intégrer la maîtrise des risques dans tous les processus.

La finalité reste la même : mieux servir le client, qu'il soit externe ou interne. Mon rôle s'inscrit dans cette logique d'accompagnement, pour intégrer les exigences réglementaires sans freiner la transformation. Tout est fait pour qu'on travaille au mieux tous ensemble et que l'on avance !

** Règlement de l'UE concernant le secteur des services financiers, visant à assurer leur résilience en matière de cybersécurité, s'appliquant à compter du 17 janvier 2025.*

THOMAS CHAPUIS

DIRECTEUR DE LA RÉASSURANCE

La réassurance joue un rôle structurant dans la solidité et le développement de Monceau Assurances. Activité stratégique, elle contribue à sécuriser les risques du Groupe tout en ouvrant de nouveaux champs de développement, notamment à l'international. Thomas Chapuis, directeur de la réassurance, revient sur les transformations engagées et les spécificités de son secteur.

Au sein de la Mutuelle Centrale de Réassurance, comment votre rôle s'inscrit-il dans la dynamique créée par la SGAM ?

Historiquement, la Mutuelle Centrale de Réassurance contribuait à la consolidation du Groupe et en était même à sa tête.

La création de la SGAM ne change pas fondamentalement notre rôle, mais elle vient renforcer les liens entre les différentes entités, notamment en termes de gouvernance. C'est l'une des raisons de sa mise en place : créer un lien plus fort entre des structures qui, jusque-là, fonctionnaient de manière plus indépendante.

Quelles sont les transformations réalisées en 2025.

Comment se manifeste ce changement pour la réassurance ?

Le principal chantier concerne aujourd'hui la modernisation de nos outils, une refonte entamée depuis 2022.

Améliorer le suivi de notre activité, renforcer nos capacités de contrôle, sécuriser davantage nos opérations, les nouvelles fonctionnalités vont nous permettre de satisfaire ces objectifs. Une première livraison significative est attendue à l'été 2026.

Par ailleurs, nous avons renforcé l'équipe en 2025, afin d'accompagner cette évolution.

Quel est, selon vous, le rôle stratégique de la réassurance dans la solidité et le développement de Monceau Assurances ?

Elle joue un rôle central dans la protection du Groupe.

Concrètement, nous achetons de la réassurance à l'extérieur pour réduire notre exposition aux risques. Cela représente un coût, mais qui permet de réduire la volatilité des résultats et d'atténuer l'impact des sinistres majeurs.

En parallèle, la réassurance nous permet de nous diversifier.

Elle nous donne accès à des branches professionnelles que nous ne couvririons pas autrement : construction, aviation, agriculture, spatial, bateaux de pêche ou encore certains risques industriels ou spécifiques comme la pollution ou le nucléaire.

En plus de diversifier notre portefeuille, la réassurance permet aussi d'élargir notre champ d'action à l'international.

L'un de nos objectifs est de développer notre diversification géographique, en souscrivant des affaires à l'étranger, au-delà des relations historiques que nous avons déjà.

En 2025, Résultat technique
brut de réassurance : **37,5 M€**

« La réassurance nous permet à la fois de protéger le Groupe et d'ouvrir de nouveaux champs de développement. »



Thomas CHAPUIS ,
Directeur de la Réassurance

Le partenariat conclu avec Toa Re Europe* marque une étape importante dans cette ouverture. Que représente-t-il ?

C'est un contrat significatif, structuré sur plusieurs années, avec une montée en charge progressive, mais qui devrait porter ses fruits dès 2026.

Il répond à des besoins des deux côtés. Toa Re souhaite se développer sur le marché européen. De notre côté, nous cherchons à diversifier notre portefeuille, à la fois géographiquement et en termes de branches. Ce partenariat nous permet d'accéder à de nouvelles activités, comme l'automobile au Royaume-Uni ou la construction, tout en maîtrisant les risques d'accumulation. Il s'inscrit dans une logique de développement progressif, avec un cadre contractuel qui permet d'ajuster la trajectoire.

Comment la réassurance permet-elle d'accompagner le Groupe dans un contexte de risques accrus ?

C'est justement un outil clé pour absorber ces risques. La réassurance permet de limiter l'exposition aux événements majeurs, notamment climatiques. Le marché a connu une période de forte hausse des coûts de couverture jusqu'en 2024, avant une stabilisation plus récente. Les modèles de risque évoluent également, ce qui permet une meilleure appréhension de ces phénomènes. Notre activité contribue à sécuriser le développement du Groupe dans un environnement incertain.

Comment voyez-vous évoluer le rôle de la réassurance dans les prochaines années ?

C'est une activité que nous souhaitons développer. L'objectif est de renforcer notre portefeuille, à la fois en termes de diversification des risques et de présence géographique.

Notre taille nous donne une certaine souplesse, qui nous permet de travailler avec des structures de taille intermédiaire, des mutuelles notamment, et de nouer des partenariats dans la durée.

Nous cherchons aussi à aller plus loin dans la relation avec certains partenaires, en leur proposant, au-delà de la réassurance, d'autres formes de collaboration avec le Groupe. C'est un levier de différenciation non négligeable, sur un marché dominé par de très grands acteurs.

**filiale européenne du réassureur japonais The Toa Reinsurance Company Limited, avec laquelle MCR a signé en janvier 2026 un partenariat pluriannuel.*

RAPHAËL BRIAND,

DIRECTEUR DES OPÉRATIONS NON-VIE

En charge des activités non-vie et du réseau des agents généraux, Raphaël Briand anime la transformation du Pôle non-vie. Il revient sur les actions concrètes engagées en 2025 pour améliorer le modèle de distribution et la relation client, entre proximité, services et performance.



Raphaël BRIAND,
Directeur des opérations non-vie

En quoi votre rôle a-t-il été stratégique en 2025, dans un contexte de transformation du Groupe ?

Le réseau des agents généraux est essentiel : il représente les deux tiers de notre activité non-vie.

Il incarne en France l'activité non vie de Monceau Générale Assurances, filiale de la Mutuelle Centrale de Réassurance. Sans réseau, il n'y a ni distribution, ni relation client, ni activité !

Ce rôle s'inscrit dans un plan engagé depuis 2022, avec un objectif clair : le retour à la rentabilité des activités non-vie à horizon 2025. Les agents sont au cœur de cette trajectoire, parce qu'ils assurent au quotidien la qualité de souscription et la relation de proximité avec les clients. Nos activités en Belgique incarnent également parfaitement ce modèle de proximité entre les courtiers et Aedes*.

Justement, que signifie concrètement la proximité chez Monceau Assurances ?

C'est un invariant de notre ADN.

Depuis 1821, notre modèle repose sur une relation de proximité avec nos clients. Deux siècles plus tard, cette logique reste intacte, et s'enrichit progressivement de l'omnicanalité : gestion à distance, espace client digital complètent la relation humaine, qui demeure le socle de notre activité.

La proximité, c'est une relation régulière, une bonne connaissance de l'environnement du client et de ses besoins. C'est aussi un modèle de développement fondé sur la recommandation : un client satisfait en amène un autre.

L'agent Monceau Générale Assurance incarne cette relation humaine et le savoir-faire de la compagnie.

Quels sont aujourd'hui les chantiers prioritaires pour faire évoluer ce modèle ?

Le premier enjeu est l'omnicanalité au sens simplification de l'expérience client.

L'objectif est de proposer davantage de services, tout en conservant la proximité. Depuis septembre 2025, les clients disposent d'un espace client unique, en vie et en non-vie. C'est une première étape, qui va évoluer vers plus d'interactions.

Le second enjeu est la diversification. Aujourd'hui, 80 % de notre portefeuille repose sur l'automobile et l'habitation. Pour renforcer la fidélité et la rentabilité, nous devons développer le multi-équipement, notamment sur l'assurance de personnes et les professionnels.

Concrètement, qu'est-ce qui a changé en 2025 pour les agents généraux ?

Avec la nouvelle identité du Groupe, nous avons structuré des dispositifs marketing et commerciaux plus complets. Par exemple, le lancement du nouveau produit MRH* en 2025 a donné lieu à un dispositif national clé en main, avec des outils d'aide à la vente, des supports de communication en agence et une campagne marketing... avec un ton nouveau, décalé, particulièrement apprécié !

Les retours ont été très positifs. Les agents ont parlé d'un dispositif « surprenant », « complet » et « en adéquation avec leurs attentes ».

Nous avons aussi innové dans la manière de former, avec des ateliers collaboratifs, des formats interactifs et ludiques. L'objectif était de créer de l'adhésion et de bousculer un peu les habitudes à l'occasion de ce lancement de produit. Pari réussi !

Comment concilier digitalisation et proximité ?

La digitalisation ne doit pas se faire au détriment de l'humain.

Notre force sera de proposer des services tout en maintenant l'agent au centre de la relation. L'enjeu est que l'agence puisse suivre la "ligne de vie" du client, comprendre ses interactions avec nos produits et intervenir si nécessaire.

C'est cette articulation entre services digitaux et présence humaine qui permettra de continuer à faire la différence.

Quelle est aujourd'hui votre priorité absolue ?

La priorité, c'est une croissance rentable et pérenne.

Une activité non-vie ne peut pas fonctionner durablement sans rentabilité. Nous avons engagé une transformation qui porte ses fruits, avec un résultat positif en 2025, mais qui doit se confirmer dans le temps.

Dans cette dynamique, l'activité belge joue un rôle important. Elle représente un tiers de notre activité et contribue à l'équilibre global, notamment face aux aléas climatiques. Elle affiche également une croissance solide, de l'ordre de 9 %.

L'enjeu est clair : poursuivre cette trajectoire, dans la durée.

** membre du groupe Monceau Assurances, distributeur de produits en non-vie dans les branches Automobile, Habitation - Incendie, Protection Juridique, Vélo et Mobilité douce à travers un réseau de plus de 2 000 courtiers dans toute la Belgique.*

*** Multirisque habitation*

« Nous devons proposer toujours plus de services, en réponse aux attentes de nos clients, tout en maintenant l'agent, donc l'humain, au cœur de la relation. »

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

**Administrateur délégué de Vitis Life,
Directeur Général Délégué de la Mutuelle
Centrale de Réassurance, en charge des
activités internationales, en tant
qu'administrateur-délégué et co-gérant
de plusieurs structures.**

*Filiale luxembourgeoise de Monceau Assurances,
Vitis Life évolue sur des marchés patrimoniaux
exigeants et fortement concurrentiels.*

*Nicolas Limbourg, CEO de Vitis Life et titulaire
de plusieurs mandats au sein de Monceau Assu-
rances, en précise les contours, entre particula-
rités opérationnelles solidité financière et dyna-
mique de développement.*

VITISLIFE
inspired wealth insurance

Hausse du chiffre
d'affaire de 64%
en 2025

Comment s'articule le quotidien de Vitis Life avec l'appartenance à un groupe mutualiste ?

Notre activité est unique dans le groupe, puisque nous sommes sur un marché dédié à des distributeurs professionnels, nous faisons ce que l'on appelle du « B to B* », cela fait partie de notre ADN, c'est à la fois une force et une limite.

Nous venons d'un modèle très décentralisé, où chaque entité fonctionnait de manière autonome, avec peu de transversalité. Aujourd'hui, la dynamique évolue : il s'agit de conserver notre particularité, liée à nos expertises, tout en développant une gouvernance plus partagée.

L'enjeu est de mieux faire circuler l'information, de mutualiser certains moyens lorsque cela fait sens, et de partager des principes de gouvernance communs. Cela permet de créer de la valeur sans gommer les spécificités et les expertises de chaque entité tant en termes de produits que de services.

Malgré sa taille, réduite par rapport aux acteurs « poids lourd » du marché, Vitis Life affiche une forte dynamique. Comment l'expliquez-vous ?

Nous avons effectivement connu une très belle croissance ! Après un rebond important en 2024 de + 41%, en 2025 notre chiffre d'affaires a progressé de 64 %, soit nettement au-dessus du marché de l'assurance-vie luxembourgeoise (+ 30 % sur la même période). Nos encours ont également progressé plus rapidement que le marché.

Cette dynamique repose sur trois leviers.

D'abord, une nouvelle impulsion commerciale, avec l'arrivée de Zulmiro Da Costa au poste de Chief Commercial Officer, qui a structuré et redynamisé les équipes.

Ensuite, une évolution de notre offre, avec le développement de nouveaux produits et services et l'adaptation de nos solutions aux besoins de nos marchés, tout en conservant une grande rigueur dans la gestion des risques.

Enfin, notre taille. Le fait d'être une structure à dimension humaine, une soixantaine de collaborateurs, nous permet d'être réactifs et proches de nos clients. Nous sommes capables de traiter rapidement des situations complexes, ce qui constitue un avantage concurrentiel réel.

Quelles sont vos ambitions pour les prochaines années ?

La priorité reste de maintenir une réputation irréprochable. C'est ce qui caractérise Vitis Life depuis sa création. Nous visons également une croissance soutenue, avec l'objectif de dépasser le milliard d'euros de primes à horizon 2027-2028. Dans cette perspective, nous avons engagé de nouveaux projets, notamment le développement d'un produit commun avec une autre entité du Groupe. C'est une première concrétisation de la mise en commun de moyens, orientée vers le client. Plus largement, nous cherchons à renforcer les synergies entre les activités vie et non-vie, pour mieux servir nos clients communs. Nous sommes au début d'un mouvement : après une phase de structuration, les effets de cette dynamique devraient se concrétiser pleinement dans les années à venir.

** Bo to B : business to business : c'est-à-dire relation uniquement entre professionnels, à la différence de B to C : business to client*

« Le fait de ne pas avoir d'actionnaires à rémunérer nous permet de nous concentrer sur l'essentiel : protéger nos clients et inscrire notre action dans le temps long. »

Nicolas LIMBOURG,
*Administrateur délégué de Vitis Life,
Directeur Général Délégué
de la Mutuelle Centrale de Réassurance*



A large, dark blue geometric shape, resembling a parallelogram or a tilted rectangle, occupies the upper right portion of the page. It is oriented diagonally, with its top-left corner pointing towards the top-left and its bottom-right corner pointing towards the bottom-right. The shape is solid dark blue and contains the text '04' in white.

04

HISTOIRE ET MÉCÉNAT

Dates-clés 52

Soutien à l'Institut Pasteur 57

DATES-CLÉS

Création de la Mutuelle de Loir-et-Cher, qui deviendra MGA (Monceau Générale Assurances).

1821

1907

Naissance de la Caisse Centrale de la Mutualité Agricole d'Afrique du Nord.

1962

Installation rue de Monceau à Paris.

1994

MGA (Mutuelle Générale d'assurances), née de la fusion de la Mutuelle de Loir et Cher, de la Mer et de la Mutuelle de Lyon, rejoint Monceau Assurances.

2001

Création de Monceau Générale Assurances (MGA) par transfert du portefeuille de contrats de la Mutuelle Générale d'Assurance. L'ensemble adopte la marque Monceau Assurances pour signer sa communication.

2002

Création de Monceau Retraite & Épargne (MR&É), société anonyme, dédiée à l'assurance vie et à la retraite avec pour vocation de porter les risques, filiale de la Mutuelle Centrale de Réassurance proposés par les partenaires du groupes.

2004

Monceau Générale Assurances (MGA) quitte Blois pour s'installer dans ses nouveaux locaux à Vendôme. Création de Monceau Avenir Retraite, régime de retraite complémentaire en points éligible au Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP).

2012

Création de Monceau Euro Risk (réassurance) à Luxembourg.

2015

Monceau Assurances franchit une étape dans le développement de ses activités vie hors de France avec l'acquisition de Vitis Life, filiale d'assurance vie luxembourgeoise de la banque KBL epb, opérant en Belgique, France, Italie, aux Pays-Bas, en Espagne et au Luxembourg. Installation du siège au Luxembourg, dans l'immeuble White Pearl.

2016

Monceau Assurances s'associe à la coopérative belge NewB et devient fournisseur exclusif de la coopérative en assurance vie et lard pour une durée de dix ans.

2019

Acquisition de l'agence de souscription AEDES.

2024

Création de la SGAM Monceau Assurances à parité entre MCR et Campa & Capmi

2025

Nouveau contrat Multirisques habitation distribué par Monceau Générale Assurances

SOUTIEN À L'INSTITUT PASTEUR : FAIRE AVANCER LA RECHERCHE POUR MIEUX PROTÉGER DEMAIN

Protéger, ce n'est pas seulement accompagner les sociétaires face aux aléas de la vie. C'est aussi contribuer, à plus long terme, à **mieux comprendre les risques émergents et à faire progresser les connaissances** qui permettront de mieux les prévenir demain.

C'est dans cet esprit que **Monceau Assurances a choisi de soutenir l'Institut Pasteur**, acteur majeur de la recherche biomédicale française et internationale. Fondé sur une même exigence de responsabilité et de transmission, ce partenariat s'inscrit naturellement dans les valeurs mutualistes du Groupe : protéger les personnes, accompagner les générations futures et agir dans le temps long.

À travers ce soutien, Monceau Assurances accompagne l'Institut Pasteur dans ses travaux de recherche portant sur plusieurs grands enjeux de santé publique : maladies infectieuses, résistances aux antibiotiques, conséquences sanitaires des transitions environnementales, maladies neurodégénératives ou encore prévention précoce des pathologies liées au vieillissement.

Ces sujets interrogent directement notre capacité collective à anticiper, prévenir et protéger, dans un monde où les risques sanitaires, environnementaux et technologiques se complexifient.

Les défis de demain

Le partenariat engagé avec l'Institut Pasteur illustre également une conviction forte portée par Monceau Assurances : l'assurance ne peut se limiter à réparer et protéger. Elle a aussi un rôle à jouer dans le **soutien à la recherche, à la prévention et à l'innovation utile**.

Parmi les projets lancés par l'Institut Pasteur figure notamment des travaux consacrés à **l'antibiorésistance**, aujourd'hui considérée comme l'une des principales menaces sanitaires mondiales. Chaque année, les infections résistantes aux antibiotiques provoquent plus d'un million de décès dans le monde.

D'autres programmes portent sur des enjeux environnementaux émergents, comme les microplastiques. Invisibles, persistants, présents dans l'eau, l'air ou les sols, ils pourraient contribuer au développement de pathologies chroniques.

Accompagner la vie, de ses premiers instants au grand âge

Le soutien de Monceau Assurances concerne plus particulièrement des recherches menées à des moments particulièrement sensibles de la vie humaine : la grossesse, la petite enfance, le vieillissement. Le projet soutenu par Monceau Assurances pour les 3 prochaines années, s'intéresse à l'impact de certains additifs alimentaires consommés pendant la grossesse sur le **développement du système immunitaire du bébé**.

L'objectif est de mieux comprendre comment l'environnement maternel peut influencer durablement la santé future de l'enfant et augmenter, parfois très tôt, le risque de maladies inflammatoires ou allergiques. Une recherche qui éclaire **les enjeux de prévention intergénérationnelle et de santé publique**.

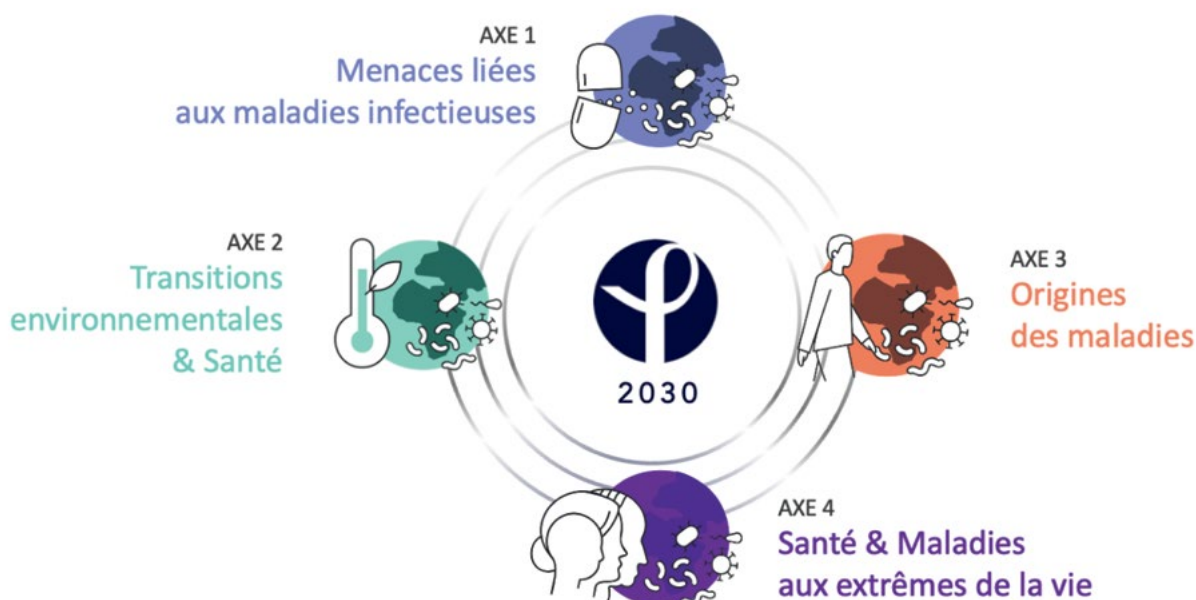


SOUTIEN À L'INSTITUT PASTEUR :

FAIRE AVANCER LA RECHERCHE

POUR MIEUX PROTÉGER DEMAIN

AXES PRIORITAIRES DE RECHERCHES DE L'INSTITUT PASTEUR DANS SON PLAN À 2030



Source : institut Pasteur

INSTITUT
pasteur

D'autres travaux de l'Institut touchent directement aux enjeux de longévité, de dépendance, de qualité de vie et d'accompagnement des générations futures.

Au-delà des projets, ce soutien traduit une même vision du temps long. Là où la recherche construit les réponses scientifiques de demain, le mutualisme inscrit son action dans la durée, au service des personnes et des territoires.

Dans un contexte marqué par les incertitudes sanitaires, environnementales et sociétales, soutenir la recherche fondamentale et l'innovation scientifique constituent aussi une manière concrète d'exercer sa responsabilité d'assureur mutualiste.

Parce qu'accompagner l'humain, c'est aussi contribuer à préparer l'avenir.

ETATS FINANCIERS

05

Rapport de gestion	38
Comptes annuels	46

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2026

Situation et activité de la mutuelle au cours de l'exercice écoulé

Une activité de réassurance en progression

Société d'assurance directe, la Mutuelle Centrale de Réassurance exerce l'essentiel de son activité par voie de réassurance, soit auprès des entreprises qui lui sont associées, soit sur les marchés de la réassurance (activité dite de réassurance conventionnelle). Depuis 2008, hormis la liquidation des anciennes souscriptions conventionnelles ou des portefeuilles de ses anciennes associées mises en liquidation, les activités opérationnelles en France de la Mutuelle Centrale de Réassurance recouvrent trois domaines :

- la réassurance des associés français et étrangers, dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle, ainsi que la réassurance des filiales de la Mutuelle Centrale de Réassurance constitue l'activité principale de la société. Les primes acquises pour 2025 en provenance de ces associés, y compris des filiales membres du même groupe « prudentiel », sujettes à leurs décisions concernant le niveau de leur rétention et l'organisation de leurs cessions en réassurance, s'établissent à 130,6 millions en augmentation de 19 % par rapport à l'exercice 2024 ;
- une activité de réassurance conventionnelle, avec des acceptations provenant quasi-exclusivement de cédantes françaises, pour l'essentiel des sociétés de taille petite et moyenne ayant le plus souvent un statut mutualiste. Les primes acquises afférentes à ce domaine d'activité s'élèvent à 29,6 millions, en augmentation de 24%.
- la liquidation du traité de réassurance des Carnets d'Épargne diffusés de 1969 à 1996 par Capma & Capmi, traité qu'elle a assumé jusqu'en juillet 1996. Ce traité, qui n'est plus alimenté depuis, contribue aux excédents de 2025 à hauteur de 0,8 M€, en baisse sur le montant de 1.1 M€ qui avait alimenté les comptes de 2024, évolution qui accompagne la diminution de l'encours des provisions mathématiques.

Tributaire de l'activité des associés et de leur politique de conservation des risques, le chiffre d'affaires affiché pour 2025 s'inscrit donc en hausse de 20 %, à 160,2 M€ contre 133,3 M€ en 2024.

Activité de réassurance : protéger le groupe, accepter les risques

Grâce à l'activité d'acceptation et à sa filiale luxembourgeoise Monceau Euro Risk, l'activité de réassurance de la Mutuelle Centrale de Réassurance a su tirer son épingle du jeu dans un environnement où le marché est devenu plus favorable aux réassureurs, dans un contexte inflationniste où les mauvais résultats en 2022 des compagnies de réassurance ont fait renchérir les prix.

Environnement macroéconomique : normalisation progressive du marché de la réassurance

En 2025, le secteur évolue dans un contexte de :

- Baisse graduelle des taux d'intérêt (après le pic 2023–2024), mais maintien à des niveaux historiquement attractifs.
- Inflation mieux maîtrisée, bien que persistante dans les sinistres corporels et les coûts de reconstruction.
- Volatilité géopolitique persistante (Ukraine, Moyen-Orient, tensions commerciales).

Pour les réassureurs, cela signifie, des rendements financiers encore solides, une pression sur la valorisation des provisions longues ainsi qu'une sensibilité accrue aux chocs systémiques.

- Résultats techniques : discipline maintenue

Après le durcissement massif du marché en 2023–2024, l'année 2025 marque :

- o Maintien d'une discipline tarifaire stricte
- o Conditions contractuelles toujours resserrées
- o Rétentions primaires plus élevées

Les grands acteurs comme : Munich Re, Swiss Re, Hannover Re, SCOR affichent une rentabilité technique globalement robuste, avec des ratios combinés souvent inférieurs à 95 % en non-vie.

- Le marché reste un marché favorable aux réassureurs, bien que moins extrême qu'en 2023.
- Catastrophes naturelles : nouvelle norme élevée
 - o L'année 2025 confirme une fréquence accrue des événements climatiques secondaires (orages convectifs, inondations locales) et une intensité toujours élevée des catastrophes majeures.
 - o Les événements provenant de péril dit « secondaire » pèsent désormais autant que les grandes catastrophes traditionnelles.

Au-delà de son rôle de mutualisation des risques souscrits par l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison de la SGAM Monceau Assurances, l'activité de réassurance de la Mutuelle Centrale de Réassurance s'articule autour de deux missions : d'une part, protéger le groupe des grands événements climatiques en transférant des risques. Il s'agit là d'une activité de

cession de différents traités de réassurance. D'autre part, diversifier le risque par une activité d'acceptation en réassurance, en lien avec des assureurs français ou nos mutuelles associées.

Au cours de son existence, la Mutuelle Centrale de Réassurance a noué des relations privilégiées avec d'anciennes caisses régionales, devenues mutuelles associées marocaines, tunisiennes et sénégalaises, ainsi qu'avec la mutualité agricole du Québec. Ces relations se matérialisent par des traités de réassurance et de concours technique, permettant l'accès au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance. Celle-ci participe de manière significative aux côtés d'autres opérateurs du marché à la réassurance de ces associés. Cette coopération contribue dans le long terme à la stabilité de la MCR. La réassurance des associés français et étrangers, dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle, constitue désormais une activité importante de la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Par ailleurs, la Mutuelle Centrale de Réassurance gère, avec effet au 1er janvier 2008, la liquidation du traité de réassurance des Carnets d'Épargne diffusés de 1969 à 1996 par Capma & Capmi. Traité qu'elle a assumé jusqu'en juillet 1996 et qui n'est plus alimenté : l'en-cours réassuré décroît du fait du décès des souscripteurs et de la faculté offerte par Capma & Capmi à ses sociétaires de transformer leur contrat d'un mono-support en euro en un contrat multi-support permettant de reverser des cotisations.

Le ratio combiné brut de réassurance se trouve donc en légère hausse à 88,8% en 2025 par rapport à celui de 2024 (86,1%).

Le résultat vis-à-vis des rétrocessionnaires de la Mutuelle Centrale de Réassurance est en forte diminution à 17,7 M€ comparé aux 28,6 M€ constatés l'année dernière qui était marquée par des bonis de liquidation très largement en faveur des réassureurs notamment avec la cédante MACSF/LE Sou médical.

Le résultat technique brut de réassurance se trouve donc en forte croissance de 15% à 37,6 M€ comparés au 32,5 M€ de 2024.

Compte tenu de ces éléments, après paiement de l'impôt sur les sociétés de 7,4 millions d'euros, contre 4,7 millions d'euros acquittés au titre de l'exercice 2024, l'exercice se solde par un excédent net comptable de 32,3 millions d'euros, en forte hausse par rapport au bénéfice net de 14,1 millions d'euros de l'exercice 2024.

Placements et environnement économique

Au premier semestre de l'année 2025, et malgré l'hétérogénéité de la zone, l'économie européenne affiche une croissance du PIB de +1.4% en rythme annualisé grâce aux dynamiques françaises (avant démission du Premier Ministre) et espagnoles ; et malgré les contractions d'activité en Allemagne et en Italie. Plusieurs facteurs expliquent la relative bonne tenue de la croissance européenne : l'annonce du plan de relance allemand avec des effets sur l'ensemble de la zone, le desserrement de la contrainte budgétaire par la commission européenne, et l'accord commercial conclu entre les

Etats-Unis et l'Europe qui retire de l'incertitude sur certains secteurs d'activité.

Le second semestre a également été marqué par un élargissement progressif de la performance à d'autres secteurs et zones géographiques, notamment un très fort intérêt sur les pays émergents. Les marchés actions ont conservé une bonne tenue globale avec très peu de volatilité, soutenus par des résultats d'entreprises encore résilients. En Europe, l'inflation continue de refluer pour repasser sous les 2% et devrait y rester durablement. L'inflation totale devrait s'établir légèrement au-dessous de 2% en 2026 et 2027, avant de remonter en 2028 au niveau de l'objectif de la BCE de 2% à moyen terme.

La Société MCR est très riche en plus-values. Fin 2025, le stock total était de 300 M€, avec -0.5 M€ sur les actifs amortissables et +301 millions d'euros sur les actifs non amortissables. Les bonnes performances des marchés actions expliquent en grande partie ce constat.

Les points notables :

- L'immobilier, en dépit des baisses récentes, reste en plus-value sur l'ensemble de la compagnie
- La plus-value actions est concentrée sur le fonds Monceau Europe qui est utilisé en support de distribution
- La moins-value obligataire est concentrée à 95% sur les obligations d'états indexées sur l'inflation. L'aspect comptable du traitement des indexées ne peut être négligé ici.

Les lignes directrices de la politique d'investissement sont la recherche de rendements stables et adossés à des actifs sûrs, d'une protection contre des variations brutales de taux nominaux, de la préservation des passifs contre une résurgence de l'inflation, et d'une diversification sur des actifs visant à optimiser le rendement du portefeuille avec une enveloppe de risque maîtrisée. Dès lors, les actifs réels composés des actions, des biens immobiliers et de l'or physique occupent une place importante au sein des portefeuilles. Le retour des taux d'intérêt à des niveaux plus attractifs et surtout plus en lien avec le risque assumé a permis de déployer la stratégie opportuniste de la direction des investissements en répondant à la classe d'actifs obligataires avec des titres d'obligations d'entreprises.

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2026

Les opérations de cession de l'année ont porté le niveau des plus-values réalisées sur le portefeuille de la société à 10,3 millions d'euros, à comparer aux 6,4 millions d'euros de 2024. De ce fait, la contribution de la gestion financière au résultat courant, hors intérêts du dépôt d'espèces constitué auprès de Capma & Capmi, revient à 32,1 millions d'euros contre 21,3 millions d'euros pour l'exercice 2024.

Une solidité financière assurée

Les fonds propres comptables s'élèvent désormais à 552,5 millions d'euros, contre 520,5 millions d'euros au 31 décembre 2024. Après paiement de l'impôt sur les sociétés de 7,4 M€ contre 4,7 M€ en 2024, l'exercice se solde par un excédent net comptable de 32,3 M€ en forte hausse par rapport au bénéfice net de 14,1 M€ de l'exercice 2024.

Les éléments constitutifs de marge de solvabilité s'élèvent à 934,8 millions d'euros, et couvrent à 325,1% la marge de solvabilité requise, évaluée à 287,5 millions d'euros.

Ce taux de couverture de la marge de solvabilité de 325,1% confirme le classement de la Mutuelle Centrale de Réassurance dans la catégorie des meilleurs risques de contrepartie, ce que ses cédantes assujetties aux règles imposées par solvabilité 2 apprécieront.

Situation et activité des principales filiales de la mutuelle

Sont présentées ici la situation et l'activité des principales filiales, directes et indirectes de la MCR.

Les quatre filiales d'assurance ou de réassurance de la société, Monceau Générale Assurances (MGA), Monceau Retraite & Épargne (MR&E), Vitis Life et Monceau Euro Risk (MÉR) jouissent toutes d'une situation financière saine, et satisfont à leurs obligations en matière de marge de solvabilité.

Focus sur Monceau Générale Assurances

Un résultat positif pour MGA en alignement avec le plan d'entreprise lancé en 2022.

L'année 2025 s'est inscrite dans un environnement économique, réglementaire exigeant pour le secteur de l'assurance de biens et de dommages.

La persistance d'une inflation modérée mais structurelle, une persistance accrue des événements climatiques constatés sur l'année 2025 avec une forte fréquence et une intensité modérée.

La charge de la sinistralité de masse est restée maîtrisée malgré la poursuite de la hausse des coûts de réparation.

Dans ce contexte, MGA affiche pour l'exercice 2025 un résultat technique brut de réassurances positif à 7,5 millions d'euros en comparaison au résultat positif de 0,9 million d'euros en 2024.

Le résultat net de Monceau Générale Assurances est également en amélioration avec un résultat net de + 1,3 million d'euros en comparaison du résultat de l'année 2024 qui était de -2,9 millions d'euros. Ce chiffre intègre des résultats financiers à hauteur de 4,1 millions d'euros, en augmentation par rapport à 2024.

La dynamique d'activité est également positive avec un chiffre d'affaires qui augmente de +7,4% sur l'ensemble du périmètre de MGA (+12 millions d'euros).

Sinistralité et événements majeurs

L'exercice 2025 a été marqué par une sinistralité soutenue, notamment avec le cyclone Garance de février 2025 à La Réunion et les tempêtes de Grêle de fin juin 2025 sur l'ensemble du territoire.

Les événements climatiques (tempêtes, épisodes de grêle, inondations localisées) ont contribué à une hausse du coût moyen des sinistres. La fréquence des événements à caractère climatique confirme une tendance structurelle nécessitant un ajustement permanent des politiques de souscription et de la prévention.

En assurance automobile, la sinistralité est demeurée stable, tandis que le coût des réparations matérielles a poursuivi sa progression sous l'effet combiné de l'inflation des pièces détachées et de la complexification technologique des véhicules.

Équilibre technique et rentabilité

Dans ce contexte, la maîtrise du ratio combiné est restée une priorité stratégique. Le plan de redressement engagé en 2022 a permis de retrouver un résultat positif sur l'exercice 2025. Ce résultat est en partie lié aux diverses actions mises en œuvre sur le périmètre du marché français en lien avec les agents généraux. Les projets livrés ont contribué à renforcer l'efficacité opérationnelle et la qualité de service.

A noter également l'excellente performance de l'activité AEDES en Belgique qui représente un tiers des activités de MGA.

En complément des actions issues du plan de redressement, nous avons des mesures d'ajustement tarifaire qui produisent leurs effets, permettant notamment une amélioration progressive de l'équilibre technique, bien que la pression sur les marges demeure sensible. Une attention particulière a été portée à la sélection des risques, au renforcement des dispositifs de contrôle interne et à l'optimisation des programmes de réassurance afin de sécuriser la solvabilité et la stabilité des résultats.

Transformation digitale et expérience client

L'année 2025 a également été marquée par le lancement d'une nouvelle offre Habitation qui a permis de retrouver une dynamique positive sur ce périmètre d'activité. Cette nouvelle offre personnalisable en fonction des besoins exprimés a rencontré un franc succès auprès de nos clients et de nos agents. Cette offre a été lancée avec une nouvelle approche d'animation commerciale pour accompagner notre réseau de distribution.

En complément, nous poursuivons notre transformation digitale avec la livraison d'un nouvel espace client qui représente une base fondatrice pour les années futures avec de nouveaux services qui seront intégrés.

Environnement réglementaire et conformité

Le cadre réglementaire a continué d'évoluer en 2025, renforçant les exigences en matière de transparence, de protection des assurés et de gouvernance. Les dispositifs de conformité ont été consolidés afin de répondre aux nouvelles obligations et d'assurer une gestion rigoureuse des risques.

Perspectives

Les perspectives pour l'exercice 2026 s'inscrivent dans une logique de prudence et d'adaptation continue comme l'amélioration des processus de gestion des sinistres, la digitalisation des processus, la lutte contre la fraude etc.

La priorité restera donnée à l'équilibre technique, à la résilience face aux aléas climatiques et à la création de valeur durable pour les assurés. La stratégie poursuivie vise à conjuguer solidité financière, innovation et excellence opérationnelle afin de répondre aux défis structurels du marché de l'assurance de biens et de dommages.

Focus sur Monceau Retraite & Epargne

2025 fut une année de fortes turbulences politiques, de mutations géopolitiques majeures, de crises internationales persistantes, d'événements climatiques tant en France que dans le reste du monde.

Les marchés financiers comme les comportements d'épargne ont été influencés par des dynamiques parfois contradictoires. La croissance mondiale reste bien orientée autour de 2,7 % portée par la résilience américaine et la reprise européenne. Après les pics des années 2022 à 2024, l'inflation en zone euro voit enfin un retour progressif vers la cible des 2 % et les taux obligataires

avec une détente progressive, permettant une amélioration des rendements des fonds en euros. Dans cet environnement, la repentification de la courbe des taux s'est poursuivie. En zone euro, la courbe des taux produite par l'EIOPA est au 31 décembre 2025 presque totalement normalisée : la pente est maintenant positive pour les maturités allant de 2 à 30 ans.

L'utilisation de cette courbe pour calculer les droits acquis par les adhérents des deux régimes de retraite en points ainsi que la hausse des plus-values latentes entraînent une augmentation des taux de couverture des deux régimes qui ressortent à 143,92 % pour Monceau Avenir Retraite et à 201,27 % pour Monceau Perspectives Retraite. Grâce à ces taux de couverture et afin d'accompagner au mieux les retraités face à l'inflation, la société a décidé de revaloriser la valeur de service du point applicable en 2025 de 1,75 % pour Monceau Avenir Retraite et de 2,50 % pour Monceau Perspectives Retraite.

Afin d'accompagner le développement commercial, un taux de revalorisation de 3,15 % nets de frais de gestion et avant prélèvements sociaux a été attribué aux supports en euros de Dynaplus, de Monceau Europlus et de Monceau Multifonds Plus, après prélèvement sur la provision pour participation aux bénéfices.

Analyse des résultats comptables

La société enregistre un chiffre d'affaires de 20,1 millions d'euros, en hausse de 7,58 % par rapport à l'exercice précédent.

La collecte sur les produits d'épargne enregistre une progression de 21,9 %, passant de 9,4 millions d'euros en 2024 à 11,5 millions d'euros sur l'exercice 2025. Cette progression est principalement le résultat de la hausse de 21,6 % de la collecte sur les fonds en euros. Les nouvelles adhésions sur les PERP en points n'étant plus possibles depuis l'adoption de la loi Pacte en 2020, la collecte sur les produits de retraite continue de reculer (- 9,6 %) et s'établit à 6,5 millions d'euros, contre 7,2 millions d'euros en 2023. Le chiffre d'affaires réalisé en prévoyance diminue également (- 14,1 %), en raison notamment du déclin du portefeuille des garanties décès des risques statutaires.

Enfin, l'activité non-vie des risques statutaires continue de régresser, à la suite de l'arrêt de la souscription de cette branche d'activité, actée depuis 2018.

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2026

Dans le courant de l'année, l'effet positif des marchés financiers a été utilisé pour matérialiser des plus-values, qui ont fortement contribué au résultat technique. A la fin de l'exercice, les portefeuilles de titres sont tous en plus-values latentes pour un total de 26,7 millions d'euros, contre des plus-values latentes de 14,3 millions d'euros à la fin de l'exercice 2024. Il n'y a pas de provision pour risque d'exigibilité enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2025.

La provision pour dépréciation durable des actifs à 882 milliers d'euros au 31/12/25, contre 1 417 milliers d'euros à la clôture précédente, notamment du fait d'une reprise de 392 milliers d'euros liée à la liquidation de MMG Finance verte. Après réassurance, le résultat technique présente un excédent de 3,5 millions d'euros, à comparer à l'excédent de 0,8 million d'euros constaté en 2024. Les différents éléments non techniques portent le résultat net comptable à 3,7 millions d'euros pour l'exercice 2025, contre 1,4 million d'euros en 2024, après paiement de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 1,8 million d'euros. Au 31 décembre 2025, le résultat de l'exercice permet de porter le montant des fonds propres comptables à 87,7 millions d'euros, contre 84,8 millions d'euros à l'ouverture de l'exercice.

Une marge de solvabilité largement couverte

Les calculs de la marge de solvabilité à constituer et de l'exigence de marge effectués au 31 décembre 2025 sont détaillés dans le « rapport sur la solvabilité et la situation financière » de l'entreprise, rapport public disponible sur le site internet de Monceau Assurances. La solvabilité de la société est largement assurée : les éléments constitutifs de marge de solvabilité s'élèvent à 102,4 millions d'euros, pour une marge de solvabilité à constituer, évaluée depuis l'exercice précédent à l'aide d'un modèle stochastique, de 24,8 millions d'euros, soit un taux de couverture de la marge de solvabilité de 412 %. Ce taux est très supérieur à celui de 100 % répondant aux obligations réglementaires.

Focus sur Vitis Life

Pour le secteur de l'assurance-vie luxembourgeois, l'année 2025 a été une année de croissance et ce tout particulièrement pour les contrats en unités de compte qui ont connu une progression de l'encaissement primes de +30,27%. Avec plus de 31,1 milliards d'euros de primes encaissées le secteur de l'assurance-vie a ainsi connu une augmentation de son chiffre d'affaires de +16,17% par rapport à l'année précédente.

Tous produits confondus, les provisions techniques du secteur de l'assurance-vie luxembourgeois ont continué d'augmenter (+8,47%) grâce à la revalorisation des actifs sous gestion et à la bonne tenue de l'encaissement des primes pour s'établir à 262,5 milliards d'euros. Vitis Life a, quant à elle, enregistré une croissance significative, avec une progression de 64 % de son chiffre d'affaires qui a atteint 660 millions d'euros. Ce résultat témoigne de sa capacité à innover et à renforcer sa position sur les marchés où elle dispose d'une expertise reconnue. Les primes nettes encaissées, principalement issues des marchés français et belges, illustrent la pertinence de la stratégie de la société qui vise à faire bénéficier à ses partenaires et clients d'une grande proximité et d'une qualité de services optimale. En France, la croissance a été particulièrement marquée, avec une hausse de +133 % des primes encaissées. Ce succès s'explique par l'offre de produits et services dédiée au marché français, conçue pour répondre aux attentes évolutives des clients, ainsi que par le développement de partenariats avec de nouvelles banques privées et des family offices. Ces collaborations ont ouvert la voie à de nouvelles opportunités, ont renforcé la notoriété de la société et ils lui permettent de progresser en gagnant des parts de marché grâce au soutien actif et à l'engagement de ses équipes.

Sur le marché belge, la dynamique de la succursale belge, couplée à une gamme de produits diversifiée et adaptée – tant pour les particuliers que pour les entreprises – distribués en libre prestation de services et en régime d'établissement, a permis une progression des primes de +8%.

Sur les autres marchés, la stabilité, tant de l'encaissement des primes que des encours, offre une base solide à la société pour poursuivre son développement sur ses principaux pays cibles.

Au 31 décembre 2025, l'excédent issu des primes nettes encaissées, après déduction des sinistres, s'est établi à +306 millions d'euros. Cette performance positive, observée sur l'ensemble des marchés à l'exception de l'Italie, combinée à l'effet de la hausse des marchés financiers sur les actifs représentatifs sous-jacents, a permis une progression des provisions mathématiques des contrats en unités de compte de plus de 12 %. Ainsi, les encours totaux ont atteint 3,986 milliards d'euros au 31 décembre 2025.

Focus sur Monceau Euro Risk

L'exercice 2025 dans la continuité des deux exercices précédents, aura été un exercice de très bonne facture sur le plan de la sinistralité, ne présentant pas de sinistres catastrophiques ou corporels majeurs impactant Monceau Euro Risk. Par ailleurs, les résultats financiers obtenus sont également de qualité, conséquence des ajustements financiers effectués dans un bon timing afin de sécuriser une partie des plus-values présentes sur le portefeuille actions et de rebondir sur les produits obligataires européens. Ces résultats positifs importants permettent de doter la provision pour fluctuation de sinistres (PFS) à hauteur de 9,5 millions d'euros et de dégager un résultat bénéficiaire de 1,6 million d'euros, sur lequel il a été prélevé un dividende de 1,5 million d'euros à distribuer à l'actionnaire.

Focus sur Aedes

Le groupe Aedes continue son développement inscrit dans une croissance maîtrisée. Tous porteurs de risques confondus, les primes acquises à l'exercice s'élèvent à 48,6 millions d'euros, en progression de 9 % sur le chiffre équivalent de 2024. Toutes branches confondues, en incluant les affaires protection juridique souscrites par contrat séparé, le portefeuille réunit environ 127.000 polices.

Les résultats techniques sont positifs dans les quatre lignes d'affaires principales (Auto, Incendie, Vélo, PJ Auto).

L'exercice génère une marge technique brute sur l'ensemble du portefeuille de l'ordre de 25 millions d'euros. Les sinistres graves des années antérieures sont analysés dans le cadre de la revue semestrielle par le comité des sinistres majeurs, conduite sous l'égide des services du groupe à Vendôme.

IBIS continue sa croissance organique avec un resserrement des politiques de souscription et de remaniement. 2025 a délivré un S/P à hauteur de 50% pour un montant de primes acquises de près de 3,4 millions d'euros.

Enfin, depuis les inondations catastrophiques de juillet 2021 dont la charge totale de l'évènement, provenant principalement des souscriptions d'IBIS en Wallonie, s'est élevée à 5,0 millions d'euros, dont 4,7 millions d'euros pour le risque « inondations », les portefeuilles de MGA en Belgique n'ont plus été touchés par des évènements de type catastrophe naturelle.

Évolution prévisible de l'activité de la mutuelle

Perspectives financières pour les prochains mois

À l'issue de l'année 2025, l'économie mondiale apparaît engagée dans un processus de normalisation encore fragile. Les perspectives pour 2026 suggèrent une légère amélioration de la croissance en France, autour de 1,1 %, ainsi que la poursuite de l'assouplissement monétaire dans les principales économies.

Toutefois, les incertitudes géopolitiques et commerciales demeurent élevées et pourraient continuer d'affecter les chaînes d'approvisionnement, les prix de l'énergie et la dynamique du commerce international.

Dans ce contexte, le principal risque macroéconomique identifié reste celui d'un scénario de stagflation, caractérisé par une croissance faible combinée à une inflation persistante.

Les marchés financiers abordent par ailleurs l'année 2026 avec des niveaux de valorisation historiquement élevés, notamment aux États-Unis. La question centrale pour les investisseurs sera de déterminer si la croissance future des bénéfices des entreprises sera suffisante pour justifier ces niveaux de valorisation dans un environnement économique plus incertain.

L'investissement en 2026 dans 157 Re, le sidecar d'Arundo Re, nous permet de diversifier nos risques avec un produit sensible à la survenance des grands événements climatiques et peu corrélé aux mouvements des grandes places financières.

Perspectives en réassurance

Nous avons noué un partenariat avec Toa Re qui a débuté au 1^{er} janvier 2026. Cette affaire couvre leur portefeuille européen multibranche qui soutient notre développement tout en diversifiant notre portefeuille. Ce contrat pluriannuel va générer des primes qui vont augmenter progressivement sur les trois prochaines années.

Liste des organismes avec lesquels la mutuelle constitue un groupe au sens de l'article R 345-1-1 du Code des assurances

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, la SGAM Monceau Assurances, société de groupe d'assurance mu-

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2026

tuelle régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé au 36 rue de Saint-Pétersbourg à Paris 8^{ème}, établit des comptes combinés de ses affiliées (Capma & Capmi et MCR) et sous affiliées, en tant que tête de groupe.

Ainsi, CAPMA-CAPMI, MCR et ses filiales ainsi que l'Union de sociétés d'assurances mutuelles UMAM (Union Mutuelles Assurances Monceau), forment un groupe combiné au sens de l'article R.345-1-1 du Code des assurances. Les comptes de la mutuelle MUDETAF, associée à la MCR ayant des liens de réassurance importants et durables sont également combinés au sein de la SGAM Monceau Assurances en vertu d'une convention de combinaison des comptes.

Évènements postérieurs à la clôture

Les Etats-Unis avec l'Israël ont lancé le 28 février 2026 une série d'attaques militaires à l'encontre de la République islamique d'Iran. L'entreprise ne présente aucune exposition directe ou indirecte significative au conflit. En conséquence, ce conflit géopolitique n'est pas de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation mais aura un impact inconnu à ce jour sur la société en raison de la volatilité induite sur les marchés financiers. La Mutuelle Centrale de Réassurance a cédé sa participation de Monceau Retraite & Épargne en mai 2026.

Dépenses en matière de recherche et développement

Aucune dépense de recherche et développement n'a été engagée au cours de l'exercice.

Prises de participation significatives sur l'exercice dans des sociétés commerciales ayant leur siège social sur le territoire français

Néant.

Sommes versées en application de l'article R 322-55-1 du Code des assurances

Au cours de l'exercice 2025, les administrateurs résidant en France ont perçu un montant brut de 71 000 € au titre d'indemnités de temps passé. Ces indemnités, conformément à la réglementation, sont assujetties à des charges sociales, non déduites des montants ci-dessus.

Les administrateurs résidant à l'étranger ont perçu un montant brut de 45 560 € au titre de frais de séjour et de participation en visioconférence.

30 706,08 euros ont été remboursés sur présentation de notes de frais à l'ensemble des administrateurs au titre des frais exposés par eux.

Rémunérations versées au dirigeant opérationnel

Cette information n'est pas mentionnée dans le présent rapport car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Liste des conventions réglementées signées en 2025

- Contrat-cadre de prestations de service et conventions de services avec le GIE DMA signés le 25 mars 2025
- Contrat-cadre de prestations de service et conventions de services avec Sarp Europe signé le 4 février 2025
- Mandat de gestion avec Monceau Investment Solutions signée le 29 juillet 2025
- Contrat de licence de marques et de services d'image et de communication avec la SGAM Monceau Assurances signée le 14 mai 2025
- Avenant n°1 signé le 24 décembre 2025 à la convention de réassurance et de concours technique avec la Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie du 4 décembre 2018

Conventions autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé :

- Acte de cession d'actions de la société Monceau Retraite & Épargne du 20 mai 2026

Annexes

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)
En application des dispositions de l'article L 441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture de l'exercice 2025, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu en K€						
	Total non échu (0 jour)	Solde des dettes fournisseurs de 1 à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs entre 31 et 60 jours	Solde des dettes fournisseurs entre 61 et 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à plus de 91 jours	Total 1 jour et plus
Nombre de factures concernées	2	7				
Montant total des factures concernées TTC	172	7	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €
Montant total des factures concernées TTC	172	7	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	5,00%	0,19%	0,0%	0,0%	0,0%	0,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses						
Nombre de factures exclues	5,00%	0,19%	0,0%	-	0,0%	0,0%
Montant total des factures exclues						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses						
Nombre de factures exclues						
(C) Délais de paiements de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						
Montant total des factures						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						
(C) Délais de paiements de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement

Annexes

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D.441-4)

(A) Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	Total non échu (0 jour)	Solde des créances clients de 1 à 30 jours	Solde des créances clients entre 31 et 60 jours	Solde des créances clients entre 61 et 90 jours	Solde des créances clients à plus de 91 jours	Total 1 jour et plus
Nombre de factures concernées	0,00					0,00 €
Montant total des factures concernées HT	0,00%	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	0,00%	0,00%	0,0%	0,0%	0,0%	0,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) Délais de paiements de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						

COMPTES ANNUELS

Sauf mention contraire,
les montants présentés
sont exprimés en milliers
d'euros et arrondis à l'euro
le plus proche.

BILAN ACTIF

	31/12/2025	31/12/2024
1 - Compte de liaison avec le siège		
2 - Actifs incorporels	1 429	60
3 - Placements	1 025 895	1 037 741
3a - Terrains et constructions	74 729	74 729
3b - Placements dans des entreprises liées	541 051	550 120
3c - Autres placements	353 604	353 940
3d - Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	56 512	58 952
4 - Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte		
5 - Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	65 496	74 077
5a - Provisions pour primes non acquises non-vie		
5b - Provisions d'assurance vie		
5c - Provisions pour sinistres vie		
5d - Provisions pour sinistres non-vie	58 363	66 672
5e - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie		
5f - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie		
5g - Provisions pour égalisation		
5h - Autres provisions techniques vie		
5i - Autres provisions techniques non-vie	7 133	7 405
5j - Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie		
6 - Créances	17 483	14 534
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe	612	819
6aa - Primes restant à émettre		
6ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	612	819
6b - Créances nées d'opérations de réassurance	12 321	7 280
6c - Autres créances	4 550	6 436
6ca - Personnel		
6cb - État, organismes sociaux, collectivités publiques	263	122
6cc - Débiteurs divers	4 287	6 314
7 - Autres actifs	57 217	32 935
7a - Actifs corporels d'exploitation	39	683
7b - Comptes courants et caisse	57 178	32 252
8 - Comptes de régularisation - Actif	11 005	10 964
8a - Intérêts acquis non échus	1 734	2 632
8b - Frais d'acquisition reportés		
8c - Autres comptes de régularisation	9 271	8 332
9 - Différence de conversion		
Total actif	1 178 525	1 170 312

BILAN PASSIF

	31/12/2025	31/12/2024
1 - Capitaux propres	552 516	520 520
1a - Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	300 420	300 765
1b - Réserves de réévaluation		
1c - Autres réserves	109 796	109 796
1d - Report à nouveau	109 959	95 850
1e - Résultat de l'exercice	32 341	14 109
2 - Passifs subordonnés		
3 - Provisions techniques brutes	598 687	621 809
3a - Provisions pour primes non acquises - non-vie	9 506	10 384
3b - Provisions d'assurances vie		
3c - Provisions pour sinistres vie		
3d - Provisions pour sinistres - non-vie	567 803	592 122
3e - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie		
3f - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes - non-vie		
3g - Provisions pour égalisation	10 669	8 069
3h - Autres provisions techniques vie		
3i - Autres provisions techniques - non-vie	10 709	11 235
4 - Provisions techniques des contrats en unités de compte vie		
5 - Provisions	108	30
6 - Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	11 309	14 666
7 - Autres dettes	12 248	10 051
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	109	56
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance	1 855	461
7c - Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d - Dettes envers des établissements de crédit	1 809	10
7e - Autres dettes	8 474	9 524
7ea - Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	3 141	4 503
7eb - Personnel	1	1
7ec - État, organismes sociaux et collectivités publiques	3 580	3 288
7ed - Créanciers divers	1 752	1 732
8 - Comptes de régularisation - passif	3 659	3 237
9 - Différence de conversion		
Total passif	1 178 525	1 170 312

COMPTES ANNUELS

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

	Opérations Brutes 31/12/2025	Cessions et rétrocessions	Opérations Nettes 31/12/2025	Opérations Nettes 31/12/2024
1 - Primes	160 488	-15 278	145 210	112 132
1a - Primes	160 349	-15 278	145 071	99 789
2b - Variation de primes non acquises	139		139	12 343
2 - Produits des placements alloués	19 705		19 705	14 041
3 - Autres produits techniques				
4 - Charges des sinistres	-88 375	-2 467	-90 842	-84 794
4a - Prestations et frais payés	-109 952	6 115	-103 837	-94 565
4b - Charges des provisions pour sinistres	21 577	-8 582	12 995	9 772
5 - Charges des autres provisions techniques	526		526	1 341
6 - Participation aux résultats				
7 - Frais d'acquisition et d'administration	-47 009	15	-46 994	-33 970
7a - Frais d'acquisition	-45 407		-45 407	-32 262
7b - Frais d'administration	-1 603		-1 603	-2 224
7c - Commissions reçues des réassureurs		15	15	516
8 - Autres charges techniques	-5 119		-5 119	-2 927
9 - Variation de la provision pour égalisation	-2 600		-2 600	-1 911
Résultat technique de l'assurance non-vie	37 616	-17 729	19 886	3 912

COMPTE NON TECHNIQUE

	Opérations Nettes 31/12/2025	Opérations Nettes 31/12/2024
1 - Résultat technique de l'assurance vie		
2 - Résultat technique l'assurance non-vie	19 886	3 912
3 - Produits des placements	45 961	32 548
3a - Revenus des placements	22 876	12 709
3b - Autres produits des placements	8 222	9 424
3c - Produits provenant de la réalisation des placements	14 863	10 415
4 - Produits des placements alloués		
5 - Charges des placements	- 7 670	-5 163
5a - Frais de gestion interne et externe de placements et frais financiers	-839	-848
5b - Autres charges des placements	-2 275	-301
5c - Pertes provenant de la réalisation des placements	-4 556	-4 014
6 - Produits des placements transférés	-19 705	-14 041
7 - Autres produits non techniques	1 787	
8 - Autres charges non techniques	-79	
9 - Résultat exceptionnel	0	1 785
9a - Produits exceptionnels	0	1 869
9b - Charges exceptionnelles	0	-84
10 - Participation et intéressement des salariés	-388	-253
11 - Impôt sur les sociétés	-7 453	-4 679
Résultat de l'exercice	32 341	14 109

COMPTES ANNUELS

1. FAITS MARQUANTS

La Mutuelle Centrale de Réassurance exerce l'essentiel de son activité par voie de réassurance, soit auprès des entreprises qui lui sont associées, soit sur les marchés de la réassurance (activité dite de réassurance conventionnelle). Depuis 2008, hormis la liquidation des anciennes souscriptions conventionnelles ou des portefeuilles de ses anciennes associées mises en liquidation, les activités opérationnelles en France de la Mutuelle Centrale de Réassurance recouvrent trois domaines :

- la réassurance des associés français et étrangers, dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle, constitue l'activité principale de la société. Les primes acquises pour 2025 en provenance de ces associés y compris des filiales, s'établissent à 130,6 millions d'euro, en augmentation de 19 % ;
- une activité de réassurance conventionnelle, avec des acceptations provenant quasi-exclusivement de cédantes françaises, pour l'essentiel des sociétés de taille petite et moyenne ayant le plus souvent un statut mutualiste. Le chiffre d'affaires afférent à ce domaine d'activité s'élève à 29,6 millions d'euro, en hausse de 24 % ;
- la liquidation du traité de réassurance des Carnets d'Épargne diffusés de 1969 à 1996 par Capma & Capmi, traité qu'elle a assumé jusqu'en juillet 1996. Ce traité, qui n'est plus alimenté depuis, contribue aux excédents de 2025 à hauteur de 0,8 M€, en baisse sur le montant de 1.1 M€ qui avait alimenté les comptes de 2024, évolution qui accompagne la diminution de l'encours des provisions mathématiques réassurées. Tributaire de l'activité des associés et de leur politique de conservation des risques, le chiffre d'affaires en réassurance affiché pour 2025 s'inscrit donc en hausse de 20 %, à 160,2 M€ contre 133,3 M€ en 2024.

Les opérations de cession de l'année ont porté le niveau des plus-values réalisées sur le portefeuille de la société à 10,3 M€ à comparer aux 6,4 M€ de 2024. De ce fait la contribution de la gestion financière au résultat courant hors intérêt du dépôt d'espèces constitué auprès de Capma & Capmi revient à 32,1 M€ contre 21,3 M€ en 2024.

Le résultat technique brut hors produits financiers de l'année 2025 s'élève à 17,9M€ en léger repli face à celui de l'année précédente (18,5M€) en tenant compte d'une dotation à la provision d'égalisation de 2,6M€ qui porte la provision totale à 10,6M€ et d'une hausse des frais généraux de 2M€ liée à la restructuration du groupe.

Le ratio combiné brut de réassurance se trouve donc en légère hausse à 88,8% en 2025 par rapport à celui de 2024 (86,1%).

Le résultat technique brut de réassurance est en croissance de 15% à 37,6M€, à comparer aux 32,5M€ de 2024.

Le résultat vis-à-vis des rétrocessionnaires de la Mutuelle Centrale de Réassurance est en forte diminution à 17,7M€ comparé aux 28,6M€ constatés l'année dernière qui était marquée par des bonis de liquidation très largement en faveur des réassureurs notamment avec la cédante MACSF/LE Sou médical.

Compte tenu de ces éléments, après paiement de l'impôt sur les sociétés de 7,4M€ contre 4,7M€ en 2024, l'exercice se solde par un excédent net comptable de 32,3M€ en forte hausse par rapport au bénéfice net de 14,1 M€ de l'exercice 2024.

Les fonds propres comptables s'élèvent désormais à 552,5 M€ contre 520,5 M€ au 31 décembre 2024.

2. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les Etats-Unis avec l'Israël ont lancé le 28 février 2026 une série d'attaques militaires à l'encontre de la République islamique d'Iran. L'entreprise ne présente aucune exposition directe ou indirecte significative au conflit. En conséquence, ce conflit géopolitique n'est pas de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation mais aura un impact inconnu à ce jour sur la société en raison de la volatilité induite sur les marchés financiers.

MCR a cédé sa participation de Monceau Retraite et Epargne en mai 2026.

3. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. Introduction

Les comptes annuels sont établis conformément aux articles L. 123-12 à L.123-22 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances. Le règlement ANC N° 2014-03 a été modifié par le règlement ANC N°2022-06 applicable de façon prospective pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2025. Les comptes de l'exercice respectent le règlement N°2015-11 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance, version applicable au 31 décembre de l'exercice. Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non-compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes, et les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2. Informations sur le choix des méthodes utilisées

3.2.1. Terrains et constructions

Les terrains et constructions sont comptabilisés selon le principe des coûts historiques. Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable à date, pour la valeur correspondant à l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable.

3.2.2. Évaluation à la clôture des parts de sociétés civiles

Les parts détenues dans les sociétés civiles immobilières ou foncières sont comptabilisées selon le principe des coûts historiques. La valeur de réalisation des parts des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale répondant aux critères et conditions définis par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert agréé par l'ACPR. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable à date, pour la valeur correspondant à l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable.

3.2.3. Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

3.2.4. Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une dépréciation est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable. En application d'un avis émis par le Conseil National de la Comptabilité devenu l'Autorité des Normes Comptables, il est constitué ligne par ligne une dépréciation à caractère durable lorsque continûment pendant 6 mois au moins à la clôture de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80 % ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70 %, voire en deçà. Comme pour les exercices précédents, le taux de 80 % a été retenu pour les calculs à la date d'inventaire. Une dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle dépréciation à l'inventaire précédent. Les dépréciations à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés, et apparaissent à la rubrique «charges des placements» du compte non technique. Enfin, lorsque, globalement, les placements évalués conformément aux dispositions de l'article R 343-10 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles dépréciations à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle se trouve classée parmi les provisions techniques.

3.2.5. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de doute sur le caractère recouvrable d'une créance.

3.2.6. Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

3.2.7. Provisions pour égalisation

La provision pour égalisation est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès, risque caractérisé par une fréquence faible et un coût unitaire élevé.

3.2.8. Provisions pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer correspond aux capitaux échus ou aux sinistres survenus et non encore réglés à la date de clôture.

3.2.9. Acceptations en réassurance

Les opérations de réassurance acceptées sont comptabilisées traité par traité dès réception des informations transmises par les cédantes. Les dispositions réglementaires imposent d'estimer les comptes non reçus des cédantes et de compenser en résultat les éléments techniques incomplets enregistrés dans les livres. Les opérations en provenance des mutuelles associées sont comptabilisées sur la base des comptes arrêtés par les Conseils d'administration de ces mutuelles, ou des comptes provisoires en cours d'établissement. Pour enregistrer les acceptations extérieures au groupe des mutuelles associées, par application du principe de prudence, la mise en œuvre de méthodes d'estimation des comptes non reçus est préférée à la compensation des écritures incomplètes. Pour ce faire, un échantillon significatif de traités est constitué. Des modèles actuariels sont utilisés aux données disponibles sur chacun de ces traités, pour estimer à la fois les comptes non reçus et les provisions pour sinistres tardifs qui lui correspondent. Les autres compléments utiles, pour faire face aux risques d'aggravation des sinistres enregistrés ou couvrir les déclarations tardives, sont calculés par catégorie homogène d'affaires acceptées. Les sinistres à déroulement lent américains font l'objet d'une analyse séparée. Les charges de sinistre estimées à ces différents titres sont inscrites en provisions pour sinistres à payer.

3.2.10. Rétrocessions

Les rétrocessions sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités souscrits

3.2.11. Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice : dividendes, coupons, intérêts des prêts. Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements. Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de

remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements. Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

3.2.12. Frais de gestion et commission

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés dans les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique. Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à la société ;
- frais généraux issus de la répartition des frais des trois GIE auxquels adhère la Mutuelle Centrale de Réassurance : Service Central des Mutuelles, Fédération Nationale des Groupements de Retraite et de Prévoyance et Monceau Assurances Dommages.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des prestations, qui incluent notamment les frais des services de gestion des prestations ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui incluent notamment les salaires versés aux collaborateurs du terrain et coûts des délégations, et les frais des services centraux chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la gestion du portefeuille ou exposés à leur profit ;
- les charges de placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus, notamment les charges de direction générale.

3.2.13. Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées dans chacune des devises utilisées. La conversion en euros de ces opérations s'effectue en fin d'exercice d'après les cours de change constatés à la clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en compte de résultat.

3.2.14. Engagements hors bilan

L'admission au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, l'associé désireux de mettre fin à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de cette convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues à ce titre à la société par ses associés, puisqu'il est fait application du principe comptable général de continuité de l'exploitation des cédantes associées. Si à la date d'arrêté du bilan, la société a connaissance d'une décision d'un associé de renoncer à ce statut, les créances

éventuelles dues à la Mutuelle Centrale de Réassurance sont inscrites à l'actif du bilan. Elles font l'objet d'une dépréciation en cas de doute sur leur recouvrement.

3.3. Changements de méthodes comptables

La Société a procédé à un changement de méthodes comptables obligatoire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Selon l'article 112-1 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, les entreprises d'assurance doivent appliquer les dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable, sous réserve des adaptations spécifiques prévues par le règlement ANC 2015-11. Le règlement ANC N° 2014-03 a été modifié par le règlement ANC

N°2022-06 applicable de façon prospective pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2025. Ce règlement introduit notamment, une nouvelle présentation des informations en annexe.

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable. Il n'a toutefois pas d'impacts significatifs sur les comptes au 31 décembre 2025, ni sur la présentation des états financiers.

Le cas échéant, les évolutions portent toutefois sur l'instauration d'une nouvelle présentation des informations suivantes en annexe.

Tableaux modifiés	Prescription par le PCA	Evolutions apportées par la règlement ANC n°2022-06
Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé <i>Règlement ANC n°2014-03, Article 832-04</i>	Non	- Présentation via modèle de tableau des coûts d'emprunt immobilisés (incorporel et corporel)
Précisions sur les dettes (suretés réelles) <i>Règlement ANC n°2014-03, Article 832-16</i>	Non sauf pour les organismes relevant du code de mutualité <i>(Règlement ANC n°2015-11, Article 423-26)</i>	Présentation via modèle de tableau qui indique par dette : - Le montant de la dette ; - Le montant de la garantie.
Honoraire des commissaires aux comptes <i>Règlement ANC n°2014-03, Article 832-20</i>	Non	Ventilation des honoraires dans le compte de résultat entre la mission de certification des comptes et les autres services
Crédits d'impôt <i>Règlement ANC n°2014-03, Article 833-2</i>	Non	Présentation via modèle de tableau qui distingue : - Crédit d'impôts recherche ; - Autres crédits d'impôts (à préciser)
Informations spécifiques des opérations non conclues aux conditions normales de marché <i>Règlement ANC n°2014-03, Article 834-1</i>	Non	Présentation sous forme d'un tableau d'une information déjà demandée par les textes. Pour rappel, ces informations ne sont pas requises pour les transactions effectuées (i) par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité et (ii) entre sociétés soeurs détenues en totalité par une même société mère.
Engagements pris en matière de crédit-bail <i>Règlement ANC n°2014-03, Article 836-3</i>	Non	Présentation via modèle de tableau qui indique par contrats de crédit-bail : - Le montant des redevances restant à payer ; - Le prix d'achat résiduel.

Tableaux modifiés	Prescription par le PCA	Evolutions apportées par la règlement ANC n°2022-06
Tableau d'amortissement (immobilisations corporelles et incorporelles) <i>Règlement ANC n°2014-03, Article 832-1</i>	Non	Le tableau des amortissements doit désormais intégrer : - La durée d'utilisation ; - Le mode d'amortissement.
Tableau des provisions (provision pour risques et charges) <i>Règlement ANC n°2014-03, Article 832-13</i>	Non	Le tableau des provisions doit désormais intégrer la distinction entre les provisions reprises utilisées / non utilisées.

Introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel afin d'en exclure les opérations dont la réalisation concerne l'activité normale et courante de l'entité.

4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

4.1. Actif

4.1.1 Actifs incorporels

Valeurs brutes	2025			2025		
	Valeur brute	Amort. et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amort. et dépréciations	Valeur nette
Logiciels	1 499	130	1 369	38	38	
Autres immobilisations incorporelles	60		60	60		60
TOTAL	1 559	130	1 429	98	38	60

COMPTES ANNUELS

4.1.2. Placements immobiliers

Valeurs brutes	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	235			235
Constructions	2 389			2 389
Sous-total	2 624			2 624
Parts de sociétés immobilières non cotées	74 729			74 729
Créances rattachées à des participations				
Sous-total	74 729			74 729
TOTAL	77 353			77 353

Amortissements	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	235			235
Constructions	2 389			2 389
Sous-total	2 624			2 624
Parts de sociétés immobilières non cotées				
Créances rattachées à des participations				
Sous-total				
TOTAL	2 624			2 624

Amortissements	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains		0
Constructions		
Sous-total		0
Parts de sociétés immobilières non cotées	74 729	74 729
Créances rattachées à des participations		
Sous-total	74 729	74 729
TOTAL	74 729	74 729

4.1.3. Actif - Entreprises liées

Valeurs brutes	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	280 608	1 839		282 447
Obligations	23 080	252	-11 930	11 402
Créances rattachées à des participations	53 662			53 662
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	192 770	770	0	193 540
TOTAL	550 120	2 861	-11 930	541 051

Dépréciations	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés				
Obligations				
Créances rattachées à des participations				
Créances pour espèces déposées chez les cédantes				
Total Dépréciations				

Valeurs brutes	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	280 608	282 447
Obligations	23 080	11 402
Créances rattachées à des participations	53 662	53 662
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	192 770	193 540
Total	550 120	541 051

COMPTES ANNUELS

4.1.4. Autres placements

Valeurs brutes	Montant à l'ouverture	Revalorisation devise à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables*	250 651		136 485	-113 978	272 667
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	32 327		2 019	-1 490	32 786
Prêts	15				15
Autres placements	25 521		5 129	-5 225	25 235
Instruments de trésorerie	49 160		19 963	-40 646	28 473
Valeurs remises en nantissement	58 952			-524	56 512
TOTAL	416 626		163 596	-16 1863	415 687

* Reclassement de 20 M€ entre la catégorie Actions et Obligations à l'ouverture

Dépréciations	Ouverture		Mouvements		Clôture	
	Amort.	Dépréciations	Dotations	Reprise	Amort.	Dépréciations
Actions et autres titres à revenus variables		3 734	1 837			5 571
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes						
Prêts						
Autres placements						
Instruments de trésorerie						
Valeurs remises en nantissement						
Total Dépréciations		3 734	1 837			5 571

Valeurs nettes	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	246 917	267 096
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	32 328	32 786
Prêts	15	15
Autres placements	25 521	25 235
Instruments de trésorerie	49 160	28 473
Valeurs remises en nantissement	58 952	56 512
TOTAL	412 893	410 116

4.1.5. Etats récapitulatif des placements

1) Placements

Placements	A la clôture			Valeur nette 2024
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	
1. Placements immobiliers				
Dans l'OCDE	75 094	72 471	126 118	72 471
Hors OCDE				
2. Actions et autres titres à revenu variable				
Dans l'OCDE	317 093	311 884	531 848	296 937
Hors OCDE				
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
Dans l'OCDE	55 779	55 779	58 355	60 489
Hors OCDE				
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
Dans l'OCDE	2 824	2 824	2 649	2 966
Hors OCDE				
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
Dans l'OCDE	24 412	23 583	23 756	34 524
Hors OCDE	38		0	
6. Prêts hypothécaires				
Dans l'OCDE				
Hors OCDE				
7. Autres prêts et effets assimilés				
Dans l'OCDE	247 217	247 217	247 217	53 677
Hors OCDE				
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Dans l'OCDE	309 898	306 758	333 099	511 335
Hors OCDE				
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8 et cautionnements en espèces)				
Dans l'OCDE	1 982	1 982	1 982	2 248
Hors OCDE				
10. Actifs représentatifs contrats en UC				
Placements immobiliers				
Titres à revenu variable autre que des parts d'OPCVM				
OPCVM détenant des titres à revenu fixe				
Autres OPCVM				
Obligation et autres titres à revenu fixe				
11. Total des lignes 1 à 10	1 034 338	1 022 498	1 325 017	1 034 648

COMPTES ANNUELS

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2023
Dont Placements évalués selon l'article R 343-9	41 252	37 283	36 655	50 279
Dont Placements évalués selon l'article R 343-10	993 085	985 215	1 288 362	984 369
Dont Placements évalués selon l'article R 343-13				
Dont pour les entreprises visées à l'article L 310-1				
Valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	722 458	713 758	898 936	521 102
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance				
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	309 191	308 740	335 081	513 546
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France				
Autres affectations ou sans affectation				

Les titres non cotés s'élèvent à 445.8 millions d'euros en valeur brute au 31 décembre 2025.

Le tableau suivant permet de réconcilier le total de l'état des placements ci-dessus avec le montant des placements au bilan

	2025			2024		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	1 034 090	1 025 895	1 325 375	1 040 745	1 069 140	1 289 809
Amortissement de surcote		-3 636			-3 220	
Amortissement de décote		239			128	
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	1 034 090	1 022 498	1 325 375	1 040 745	1 034 648	1 289 809

2) Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques) *Néant*.

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance. *Néant*.

4) Autres informations

a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste « Terrains et constructions » *Néant*.

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste « Terrains et constructions »

Intitulé	A la clôture			Valeur nette
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	2024
Immeuble d'exploitation				
Droits réels				
Part des sociétés immobiliers ou foncières non cotées				
Autres immobilisations	75 094	72 471	126 118	72 471
Droits réels				
Part des sociétés immobiliers ou foncières non cotées	75 094	72 471	126 118	72 471
Total	75 094	72 471	126 118	72 471

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 343-9

Intitulé	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
Valeur de remboursement	36 191	53 647
Valeur nette	37 283	54 938
TOTAL	1 092	-1 291

d) Exposition aux risques souverains des pays de la zone euro ayant bénéficié d'un plan de soutien

Intitulé	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce				
Total				

4.1.6. Créances

Libellé	Montant au 31/12/2025	Dont créances de moins d'un an	Dont créances à plus d'un an	Montant au 31/12/2024
Primes à émettre				
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	612	612		819
Créances nées d'opérations de réassurance	12 321	-2 732	15 053	7 280
Autres créances	4 551	4 551		6 436
Total	17 484	2 431	15 053	14 534

4.1.7. Compte de régularisation actif

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Frais d'acquisition reportés		
Intérêts courus non échus	1 734	2 632
Différences sur les prix de remboursement	65	128
Autres	9 206	8 204
Total	11 005	10 964

COMPTES ANNUELS

4.1.8. Filiales et participations

Entité	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant + : débiteur - : créditeur
Filiales (50% minimum du capital est détenu par MCR)							
Monceau Générale Assurances (MGA) 1, avenue des Cités Unies d'Europe 41 000 Vendôme	100%	45 000	49 221	171 611	1 330		-218
Monceau Participations 52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg Société anonyme	100%	175 000	175 296		886	7 000	
Monceau Retraite et Epargne (M.R.E) 36, rue de Saint Pétersbourg 75 008 Paris	70,52%	47 632	87 718	20 064	3 742	525	13
Participations (10% à 50% du capital est détenu par MCR)							
Service en Assurance, Réassurance et Prévoyance (S.A.R.P) 36, rue de Saint Pétersbourg 75008 Paris	50%	228	776	25	- 1 228		1 325
Société Civile Centrale Monceau (S.C.C.M.) 36-38 Rue de Saint Pétersbourg 75 008 Paris	16,88%	60 177	191 725	44 892	2 766	867	52 742
Société Civile Foncière Centrale Monceau (S.C.F.C.M.) 36 Rue de Saint Pétersbourg 75 008 Paris Acquisition et gestion d'un patrimoine foncier	40%	8 678	49 672	240	21 817	4 800	
Monceau Stratégies Durables (M.S.D) 52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg Prise de participation de sociétés	26,50%	1 325	51 180	-59	45 859		
Monceau Investment Solutions (M.I.S) 65 rue de Monceau 75 008 Paris Gestion de portefeuille	20%	300	6 870	8 661	5 370		

Passif

4.1.9. Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2024	Affectation du résultat 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Résultat 2025	Montant au 31/12/2025
Fonds d'établissement et fond social	300 765			- 345		300 420
Réserves	109 796					109 796
Réserve complémentaire fonds d'établissement	229					229
Réserve de réévaluation						
Autres réserves	29 568					29 568
Réserve de capitalisation						
Réserve de solvabilité	80 000					80 000
Report à nouveau	95 850	14 109				109 959
Résultat de l'exercice	14 109	-14 109			32 341	32 341
Total	520 520	0		-345	32 341	552 516

4.1.10. Passifs subordonnés

Néant.

COMPTES ANNUELS

4.1.11. Provisions pour risque en cours

Néant

4.1.12. Evolution de la sinistralité au cours des trois derniers exercices

Pour ne pas perturber l'interprétation de ce tableau de liquidation des provisions constituées, les chiffres relatifs au traité de réassurance du Carnet d'Epargne cédé par Capma & Capmi sont exclus des données analysées.

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2021	2022	2023
Exercice 2023			
Règlements	38 957	52 956	35 725
Provisions	20 412	54 386	65 051
Total charge des sinistres	59 369	107 342	100 776
Primes acquises	91 554	98 525	95 080
Ratio S/P (%)	64,84 %	108,94 %	105,99 %

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2021	2022	2023	2024
Exercice 2024				
Règlements	40 580	67 895	64 068	25 654
Provisions	17 099	40 321	37 662	45 810
Total charge des sinistres	57 680	108 216	101 730	71 464
Primes acquises	92 329	99 457	99 493	114 228
Ratio S/P (%)	62,47 %	108,8 %	102,24 %	62,56 %

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2021	2022	2023	2024	2025
Exercice 2025					
Règlements	43 023	78 079	69 660	46 310	33 806
Provisions	10 057	26 412	24 062	30 073	62 726
Total charge des sinistres	53 080	104 491	93 722	76 383	96 532
Primes acquises	92 341	99 654	102 266	120 188	151 934
Ratio S/P (%)	57,48 %	104,85 %	91,64 %	63,55 %	63,53 %

Libellé	2025			2024
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	398 431	-74 077	324 354	317 030
Règlements de l'exercice sur antérieurs	-58 210	5 752	-52 458	-48 824
Provisions pour sinistres sur antérieurs à la clôture	322 960	-65 496	257 464	261 733
Boni (+) / Mali (-) sur antérieurs	17 262	-2 830	14 432	6 473

4.1.13. Provisions pour risque d'exigibilité

Au 31 décembre 2025, le portefeuille d'actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 343-10 du Code des assurances, ayant une valeur de marché supérieure à leur valeur comptable, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été constituée.

4.1.14. Provisions

Libellé	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
Provisions pour litiges	77	
Provisions pour risques et provisions pour charges	30	30
Total	108	30

4.1.15. Dettes

	Montant au 31/12/2025	Dont dettes de moins d'un an	Dont dettes à plus d'un an	Montant au 31/12/2024
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	11 309	11 309		14 666
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	109	109		56
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 855	1 855		461
Dettes envers les établissements de crédit	1 809	1 809		10
Autres dettes	8 474	8 474		9 524
Total	23 557	23 557		24 717

4.1.16. Comptes de régularisation au passif

Libellé	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
Intérêts perçus d'avance		
Intérêts à recevoir		
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	3 636	3 220
Charges constatées d'avance		
Autres	24	17
Total	3 660	3 237

COMPTES ANNUELS

4.2. Actifs et passifs en devises

Pays	Devise	Composition par devises (à l'unité)		Contre-valeur en milliers d'euros	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Zone Euro	EUR	1 119 297	1 140 227		
Royaume-Uni	GBP	942	235	820	204
Danemark	DKK	0	2		12
1/ Total zone européenne		1 120 239	1 140 464		
Australie	AUD	4	2	6	4
Maroc	MAD	16 626	3 804	177 993	40 127
Canada	CAD	12 727	7 873	20 241	12 372
Suisse	CHF	569	67	530	62
Etats-Unis	USD	20 448	18 511	23 334	21 603
Tunisie	TND	4 172	4 355	14 247	14 871
Divers		3 740	3 448		
2/ Total hors Union Européenne		58 286	38 060		
TOTAL GENERAL		1 178 525	1 178 525		

4.3. Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	31/12/2025	31/12/2024
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer		
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats		
Autres charges à payer	1	1
Organisme sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-175	9
Autres charges à payer		
Etat		
Impôts sociétés		
Taxes sur les conventions d'assurances	2 774	3 061
Autres charges à payer	555	213
Autres charges à payer	596	793
TOTAL	3 750	4 080

Produits à recevoir	31/12/2025	31/12/2024
Personnel		
Organismes sociaux	202	94
Etats	239	204
Autres produits à recevoir		1 505
TOTAL	440	1 802

4.4. Engagements hors bilan

Engagements donnés	31/12/2025	31/12/2024
Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
Autres engagements sur titre, actifs ou revenus	286 286	283 467
Evaluation des indemnités de départ en retraite	126	129
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	286 412	283 596

Engagements reçus	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	52 551	52 359
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	52 551	52 359

COMPTES ANNUELS

5 NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1. Résultat technique

Afin que la présentation des comptes techniques restitue une image fidèle des opérations, de surcroît homogène avec les chiffres des années passées, les données relatives au traité de réassurance du Carnet d'Epargne diffusé par Capma & Capmi, repris à effet du 1^{er} janvier 2008, sont séparées des chiffres relatifs aux autres acceptations de la société.

	Affaires Directes	Acceptations	Réassurance Carnet D'épargne
Primes acquises	288	160 200	
Primes	306	160 043	
Variation de prime non acquises	-18	157	
Charges de prestations	-675	-83 182	-4 518
Prestations et frais payés	-1 268	-92 715	-15 986
Variation des provisions pour prestations	593	9 533	11 451
Solde de souscription	-387	77 018	-4 518
Frais d'acquisition	-199	-44 376	-831
Autres charges de gestion nettes	172	-8 955	0
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-27	-53 332	-831
Produits nets des placements	524	13 001	6 179
Participation aux résultats			
Solde financier	524	13 001	6 179
Part des réassurances dans les primes acquises		-15 278	
Part des réassurances dans les prestations acquises		6 115	
Part des réassurances dans les charges de provisions pour prestations		-8 582	
Part des réassurances dans la participation aux résultats			
Commissions reçues des réassurances		15	
Solde de réassurance		-17 729	
Résultat technique	111	18 958	831
Hors compte			
Provisions pour primes non acquises à la clôture	158	9 348	
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	141	10 243	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	10 265	375 420	181 263
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	10 702	387 577	192 714
Autres provisions techniques à la clôture	10 709	10 669	
Autres provisions techniques à la l'ouverture	11 235	8 069	

5.2. Règles d'allocation des produits financiers

Un montant de 19.705 K€ a été transféré du compte non technique au compte technique. Ce montant inclut la rémunération du dépôt d'espèces effectué auprès de Capma & Capmi dans le cadre du traité de réassurance du Carnet d'Epargne, de façon que le résultat technico-financier de ce traité apparaisse dans le compte technique. S'y ajoute le résultat de la répartition des autres produits financiers, au prorata des provisions techniques nettes de réassurance (hors traité du Carnet d'Epargne) d'une part, des capitaux propres d'autre part.

5.3. Ventilation des produits et charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts sur dépôts espèces	262
Intérêts post mortem	72
Frais externes	505
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	839
Amortissement des différences de prix de remboursement	437
Amortissement des placements	
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	1 837
Autres charges des placements	2 275
Moins-values réalisées	-41
Pertes de change	4 596
Pertes provenant de la réalisation des placements	4 556
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	7 670

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	400
Autres placements – Entreprises liées	16 571
Autres placements – Autres	5 904
Revenus des placements	22 876
Intérêts perçus	8 202
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	20
Reprise sur provision pour dépréciation à caractères durable	
Autres produits des placements	8 222
Plus-values sur réalisation de placements	10 268
Profits de change	4 595
Profits provenant de la réalisation de placements	14 863
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	45 961
NET	38 291

COMPTES ANNUELS

5.4. Charges par destination (hors commissions) (chiffres en Milliers d'euros)

Ce tableau inclut les charges de gestion, hors commissions, issues de la ventilation des comptes de charges par nature ainsi que celles, hors commissions également, directement comptabilisées dans les comptes par destination. Les mêmes éléments s'élevaient à 3.453 K€ au 31 décembre 2024.

Nature	Sinistre	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	86	758	954	219	2 017
Charges internes	61	447	557	285	1 350
Dotations aux amortissements et aux provisions	48	52	78		178
Autres		14			14
TOTAL	194	1 271	1 589	504	3 558

5.5. Charges de personnel

Néant

5.6. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET NON TECHNIQUES

	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels		
Autres produits exceptionnels		-7
Produits sur exercices antérieurs		1 876
Variation des provisions pour charges exceptionnelles		
Total produits exceptionnels		1 869
Charges exceptionnelles		
Autres pertes exceptionnelles		15
Pertes sur exercices antérieurs		56
Variation des provisions pour charges exceptionnelles		
Total charges exceptionnelles		84
RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 785

Les produits et charges exceptionnels ont été reclassés conformément au règlement ANC 2022-06 selon le tableau ci-dessous.

	31/12/2025	31/12/2024
Autres produits non techniques		
Autres produits non techniques	8	1
Produits sur exercices antérieurs dont chèques prescrits		1
Fonds social	1 780	1 867
Produits non-technique issus du déversement classe 9/ classe 6		
Total autres produits non techniques	1 788	1 869
Autres charges non techniques		
Autres charges non techniques	1	71
Pertes sur exercices antérieurs dont chèques prescrits		
Païement litiges provisionnés antérieurs	78	
Charges non techniques issues du déversement classe 9/ classe 6		13
Total autres charges non techniques	79	84
RESULTAT AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES	1 709	1 785

5.7. Primes brutes émises

	31/12/2025	31/12/2024
Primes d'assurance en France	148 216	105 956
Primes d'assurance en UE	1 060	524
Prime d'assurance hors UE	11 211	27 021
TOTAL	160 488	133 502

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1. Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les moyens et ressources humaines des groupements d'intérêts économiques constitués par plusieurs sociétés utilisant le label Monceau Assurances.

6.2. Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2025, 71.0 k€ bruts ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé (contre 84.8 K€ bruts en 2024).

6.3. Combinaison des comptes

Nom	SGAM MONCEAU ASSURANCES
Siège social	36/38 rue saint Pétersbourg - 75008 PARIS
SIRET	940 475 023
Lieu où des copies des états financiers consolidés sont disponibles	36/38 rue saint Pétersbourg 75008 PARIS

COMPTES ANNUELS

6.4. Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	156,1	73,0
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
TOTAL	156,1	73,0

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

6.5. Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée au cours de l'exercice	Autres informations
MGA	Réassurance	1 415,5	
UMAM	Réassurance	991,4	
MUDETAF	Réassurance	11 395,6	
MAPA	Réassurance	15 449,4	
VITIS LIFE	Réassurance	5,4	
CAPMA CAPMI	Réassurance	938,2	
MR&E	Réassurance	500,3	
MARF	Réassurance	-62,5	



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

06

RAPPORT DES COMMISSAIRES

AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SEC Burette

9 rue Malatiré

76000 Rouen

Membre de la Compagnie Régionale de Rouen

Capital de 962 504 EUROS

RCS Rouen 710 501 149

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

Membre de la Compagnie Régionale de
Versailles et du Centre

Capital de 2 201 424 euros

RCS Nanterre 572 028 041

MUTUELLE CENTRALE DE REASSURANCE

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

36 rue de Saint Pétersbourg

75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Mutuelle Centrale de Réassurance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Mutuelle Centrale de Réassurance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 3.3. Changements de méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement n°2022-06 de l'Autorité des normes comptables.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des placements financiers non cotés

Risque identifié

RAPPORT DES COMMISSAIRES

AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de ses activités, la Mutuelle Centrale de Réassurance détient des placements non cotés à l'actif de son bilan.

Au bilan, les placements non cotés sont comptabilisés à leur coût historique, le cas échéant retraits des amortissements, et une provision pour dépréciation doit être comptabilisée en cas de perte de valeur durable. La valorisation des placements à la clôture est un élément important pour apprécier s'il y a lieu de déprécier ces actifs.

La valeur de réalisation des placements non cotés retenue à la clôture des comptes correspond à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Nous avons considéré que l'évaluation des placements financiers non cotés constituait un point clé de notre audit qui requiert l'exercice du jugement par la Direction.

Au 31 décembre 2025, les placements financiers non cotés de Mutuelle Centrale de Réassurance s'élèvent 445,8 M€ (cf. note 4.1.5, des annexes des comptes annuels de Mutuelle Centrale de Réassurance), représentant 43,45% du total actifs financiers (1 025,9 M€).

Notre réponse

Nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :

- L'examen du dispositif de contrôle mis en place pour apprécier la réalité et la valorisation des placements non cotés et la détermination des dépréciations,
- Le contrôle des rapprochements entre la comptabilité générale et la gestion sur les transactions de la période et les positions à la date de clôture de l'exercice,
- La vérification de la conformité des valorisations retenues au 31 décembre 2025 avec les éléments probants transmis,
- L'appréciation du caractère raisonnable des valorisations retenues et comptabilisées au 31 décembre 2025,
- La vérification des principes retenus en matière de dépréciation des placements financiers, des modalités de recensement des titres nécessitant une analyse et la justification des provisions constituées,
- La revue des contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et la revue informatique de certains contrôles embarqués,
- L'examen du caractère suffisant et approprié de l'information figurant dans l'annexe des comptes annuels.

Acceptation en réassurance

Risque identifié

La comptabilisation des opérations d'acceptation en réassurance repose sur des éléments nécessitant de la part de la direction un important degré de jugement, principalement sur des données de sinistres et de primes incluant une part estimée.

Le montant des primes et sinistres en acceptation s'élève respectivement à 160,5 M€ et 88,4 M€ au 31 décembre 2025. Afin d'élaborer une comptabilité exhaustive, la Mutuelle Centrale de Réassurance a

procédé à une estimation des comptes d'une partie des cédantes qui n'ont pas transmis avant la date de clôture ces informations. L'objectif de ces travaux est de contrôler la cohérence des estimations effectuées en comparant les estimations en N-1 avec le réel en N d'une part, et en modifiant le calcul de l'estimation N en fonction de l'analyse effectuée.

Ces estimations requièrent l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, et des modèles de calcul à utiliser. Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces opérations d'acceptation en réassurance comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Afin de couvrir le risque de l'évaluation des primes et sinistres acceptées en réassurance, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Revue par échantillonnage des traités (nouveaux traités ou traités renégociés),
- Cadrage de la comptabilité avec les données de gestion,
- Le rapprochement exhaustif des comptes des cédantes associées avec les données en gestion (primes, sinistres, PSAP et résultat technique),
- Le rapprochement par sondage des comptes des cédantes (mutuelles conventionnelles) avec les données en gestion (primes, sinistres, PSAP et résultat technique),
- Comparaison des estimations N-1 avec le réel N-1

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires à l'exception du point ci-dessous, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 du code des assurances pour les comptes annuels.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Mutuelle Centrale de Réassurance par l'assemblée générale du 29 juin 2021 pour le cabinet Deloitte & Associés et le 25 juin 2025 pour le cabinet SEC Burette.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 5^{ème} année de sa mission, le cabinet SEC Burette était dans la 1^{ère} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rouen et Paris-La Défense, le 8 juin 2026

Les commissaires aux comptes

SEC Burette

Deloitte & Associés

Alain Burette
Associé

Estelle Sellem
Associée

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SEC Burette

9 rue Malatiré

76000 Rouen

Membre de la Compagnie Régionale de Rouen

Capital de 962 504 EUROS

RCS Rouen 710 501 149

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

Membre de la Compagnie Régionale de
Versailles et du Centre

Capital de 2 201 424 euros

RCS Nanterre 572 028 041

MUTUELLE CENTRALE DE REASSURANCE

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

36 rue de Saint Pétersbourg

75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Mutuelle Centrale de Réassurance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Mutuelle Centrale de Réassurance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57-IV-1 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.322-57 du code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Contrat-cadre de prestations de services et conventions de services avec le GIE DMA signés le 25 mars 2025

Date du conseil d'administration : 1^{er} avril 2025

Co-contractant : GIE Direction Monceau Assurances (GIE DMA)

Administrateurs concernés : Monsieur Jérôme Sennelier, administrateur du GIE DMA et Directeur Général de la Mutuelle Centrale de Réassurance

Nature : Ce contrat-cadre ainsi que les conventions de service portent sur l'externalisation de services exécutés par le personnel de direction employés par le GIE DMA, au bénéfice des sociétés membres de ce groupement.

Modalités : Ces conventions liant la Mutuelle Centrale de Réassurance et le GIE ont été signées le 25 mars 2025 avec prise d'effet rétroactif à compter du 1^{er} mars 2025. Le contrat-cadre est conclu pour une durée initiale de 5 ans, et les conventions de service pour une durée d'un an. Ces contrats se renouvellent pour des périodes annuelles à l'issue de la période initiale.

La somme versée par la Mutuelle Centrale de Réassurance au titre de 2025 s'élève à 540 301,65 €.

2. Contrat-cadre de prestations de service et conventions de services avec Sarp Europe signés le 4 février 2025

Date du conseil d'administration : 1^{er} avril 2025

Cocontractant : Sarp Europe

Administrateurs concernés :

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- Monsieur Marc Billaud, président de la Mutuelle Centrale de Réassurance, société contrôlant indirectement à 100 % Sarp Europe ;
- Monsieur Jérôme Sennelier, directeur général de la Mutuelle Centrale de Réassurance, société contrôlant indirectement à 100 % Sarp Europe.

Nature et objet : Ce contrat-cadre ainsi que les conventions de service portent sur l'externalisation de services exécutés par le personnel de direction employés par la société Sarp Europe, au bénéfice de la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Modalités : Ces conventions liant la Mutuelle Centrale de Réassurance et Sarp Europe ont été signées le 4 février 2025 avec prise d'effet rétroactif à compter du 1er janvier 2025. Le contrat-cadre est conclu pour une durée initiale de 5 ans, et les conventions de service pour une durée d'un an. Ces contrats se renouvellent pour des périodes annuelles à l'issue de la période initiale.

La somme versée par la Mutuelle Centrale de Réassurance au titre de 2025 s'élève à 533 803,20 €.

3. Mandat de gestion avec Monceau Investment Solutions signée le 29 juillet 2025

Conseil d'administration : 1er avril 2026

Cocontractant : Monceau Investment Solutions (MIS)

Administrateurs concernés :

- Monsieur Marc Billaud, administrateur et président de la Mutuelle Centrale de Réassurance, société actionnaire à hauteur de 20 % de Monceau Investments Solutions ;
- Monsieur Jérôme Sennelier, directeur général de la Mutuelle Centrale de Réassurance, société actionnaire à hauteur de 20 % de Monceau Investments Solutions.

Nature et objet : la convention définit les relations, notamment en termes de droits et de devoirs réciproques, entre les Parties dans le cadre de l'activité de la gestion des portefeuilles de valeurs mobilières de la Mutuelle Centrale de Réassurance qu'ils soient ou non mis en représentation de ses engagements réglementés.

Modalités : Cette convention a été signée le 29 juillet 2025 avec prise d'effet rétroactif à compter du 1er août 2025, et pour une durée indéterminée.

La somme versée par la Mutuelle Centrale de Réassurance au titre de 2025 s'élève à 16 305,54 €.

4. Contrat de licence de marques et de services d'image et de communication avec la SGAM Monceau Assurances signée le 14 mai 2025

Conseil d'administration : 21 mai 2025

Cocontractant : SGAM Monceau Assurances

Administrateurs concernés :

- Monsieur Marc Billaud, président de la Mutuelle Centrale de Réassurance et président du conseil d'administration de la SGAM Monceau Assurances ;
- Monsieur Danièle Crouzet, administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance et administrateur de la SGAM Monceau Assurances ;
- Monsieur Patrice Marchand, administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance et administrateur de la SGAM Monceau Assurances ;
- Monsieur René Vandamme, administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance et administrateur de la SGAM Monceau Assurances ;
- Monsieur Abed Yacoubi Soussane, administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance et administrateur de la SGAM Monceau Assurances ;
- Monsieur Jérôme Sennelier, directeur général de la Mutuelle Centrale de Réassurance et directeur général de la SGAM Monceau Assurances.

Nature et objet : la SGAM Monceau Assurances propriétaire de la marque ombrelle, concède une licence pour permettre à la Mutuelle Centrale de Réassurance d'exploiter celle-ci.

Modalités : Cette convention a été signée le 30 avril 2025 avec prise d'effet rétroactif à compter du 1er janvier 2025, et pour une durée de 10 ans renouvelable par période de 10 ans.

La somme versée par la Mutuelle Centrale de Réassurance au titre de 2025 s'élève à 79 552,12 €.

5. Avenant n°1 signé le 24 décembre 2025 à la convention de réassurance et de concours technique avec la Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie du 4 décembre 2018

Conseil d'administration : 18 décembre 2025

Cocontractant : Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires (MAPA) et Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie (MAB)

Administrateurs concernés :

- Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires (MAPA), administrateur et associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance ;
- Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie (MAB), administrateur et associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Nature et objet : l'avenant n°1 concerne la révision du mode de calcul du solde cumulé du compte de résultat et une précision relative aux effets de la résiliation au sein de l'article 11 de la convention du 4 décembre 2018.

Modalités : l'avenant a été signé le 24 décembre 2025.

Cette convention a été valorisée à hauteur de 35 970 027 € au 31 décembre 2025

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Convention signée et non autorisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

En application de l'article R.322-57 du code des assurances, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui n'a pas fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration par simple omission :

1. Avenant n°2 signé le 22 décembre 2025 à la convention de réassurance et de concours technique avec la Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie du 4 décembre 2018

Cocontractant : Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires (MAPA) et Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie (MAB)

Administrateurs concernés :

- Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires (MAPA), administrateur et associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance ;
- Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie (MAB), administrateur et associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Nature et objet : l'avenant n°2 a pour objet de résilier la section Stop Loss définie dans l'article 3 de l'annexe 2025 à la convention de réassurance et de concours technique du 4 décembre 2018.

Modalités : l'avenant a été signé le 22 décembre 2025. Cette convention a été valorisée à hauteur de 1 000 000 € au 31 décembre 2025.

Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration :

1- Acte de cession d'actions de la société MONCEAU RETRAITE & EPARGNE (MRE)

Date du conseil d'administration : 20 mai 2026

Co-contractants : Capma & Capmi, Services en Assurance, Réassurance et Prévoyance (Sarp), Monceau Investissements Mobiliers (MIM), l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (UMAM) et Domaine de Molières (DOM).

Administrateurs :

- Monsieur Jérôme Sennelier, directeur général de la Mutuelle Centrale de Réassurance et directeur général de Capma & Capmi ;

- Monsieur Marc Billaud, Président de Services en Assurance, Réassurance et Prévoyance (Sarp), Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR) et Administrateur de CAPMA & CAPMI ;

Nature et objet : Par acte du 20 mai 2026, les entités Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR), Services en Assurance, Réassurance et Prévoyance (Sarp), Monceau Investissements Mobiliers (MIM), l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (UMAM) et Domaine de Molières (DOM) ont cédés 317 355 actions des 450 000 actions (soit 70,52 %) qui composent le capital et qu'elles détenaient de la société MONCEAU RETRAITE et EPARGNE (MRE). Cette opération a eu pour effet de porter la participation de CAPMA & CAPMI de 132.645 actions (29,48 %) à 450.000 actions (100 %).

Modalités : La cession a été consentie au prix de 48 802 146,67 euros et a été signée le 20 mai 2026.

Compte tenu de la date de réalisation de l'opération, la cession des actions détenue par la MCR (317 340 actions sur les 317 355 actions cédées) sera constatée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Fait à Rouen et à Paris-La Défense, le 8 juin 2026

Les commissaires aux comptes

SEC BURETTE

Deloitte & Associés

Alain Burette
Associé

Estelle Sellem
Associée

A large, dark blue geometric shape, resembling a parallelogram or a tilted rectangle, occupies the upper and middle portions of the page. It is oriented diagonally, with its top-left corner pointing towards the top-left of the page and its bottom-right corner pointing towards the bottom-right. The shape is solid dark blue and contains the text '07' in white.

07

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDINAIRE

DU 24 JUIN 2026

Liste des délégués à l'assemblée générale 86

Résolutions votées à l'assemblée générale 88

LISTE DES DÉLÉGUÉS SOCIÉTAIRES 2026

DÉLÉGUÉS ÉLUS DU GROUPEMENT

« PARIS ET RÉGION PARISIENNE »

Fin du mandat
AG sur les comptes

1 • Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance (FNGRP)	2027
2 • Monceau gestion immobilier (MGI)	2027
3 • Service central des mutuelles (SCM)	2027
4 • Société civile foncière centrale Monceau (SCFCM)	2027
5 • Services en assurance réassurance et prévoyance (Sarp)	2027
6 • Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR)	2027
7 • Anne-Cécile Martinot.....	2027
8 • Dominique Davier.....	2027
9 • Brigitte Baillot.....	2027
10 • Capma & Capmi.....	2027
11 • Monceau Retraite & Épargne	2027
12 • Jérôme Sennelier	2027
13 • Marina Desbrosses-Verrecchia	2027
14 • Pascal Verrecchia.....	2027
15 • Mutuelle Confédérale des Débitants de Tabacs de France (Mudétaf)	2029
16 • Bernard Bouny.....	2029
17 • Marielle Bougeard.....	2029
18 • Bruno Depeyre.....	2029
19 • Christophe Dumont.....	2029
20 • Alexandra Leblanc	2029
21 • Romain Leblanc	2029
22 • Nathalie Leriche	2029
23 • Rodolphe Lesauvage.....	2029
24 • Denis Vilain.....	2029
25 • Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Éducation Routière (Master)	2029
26 • Pierre Ducrohet	2031
27 • Domaine de Molières	2031
28 • Nathalie Letourneau	2031
29 • Jeanne Marcucci.....	2031
30 • René Vandamme	2031
31 • Umam	2031
32 • Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	2031
33 • Sylvain Rivet.....	2031

LISTE DES DÉLÉGUÉS SOCIÉTAIRES 2026

DÉLÉGUÉS ÉLUS DU GROUPEMENT

« PROVINCE ET ÉTRANGER »

Fin du mandat
AG sur les comptes

1 • Monceau Générale Assurances (MGA)	2027
2 • Abed Yacoubi Soussane.....	2027
3 • Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA).....	2027
4 • Hannachi Neji.....	2027
5 • Promutuel Réassurances, représentée par Yvan Rose	2027
6 • Monceau Euro Risk.....	2027
7 • Monceau International SA	2027
8 • Lamjed Boukhris.....	2027
9 • Raphaël Briand.....	2027
10 • Bernard Duwez	2027
11 • Franck Guichard.....	2027
12 • Mamda RE	2029
13 • Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA)	2029
14 • Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA)	2029
15 • Hicham Belmrah.....	2029
16 • Philippe Charté	2029
17 • Jean-Philippe Cros.....	2029
18 • Adrienne Desazars	2029
19 • Martine Dufrenne-Garric	2029
20 • Yvan Rose	2029
21 • Aedes.....	2031
22 • Marc Billaud	2031
23 • François Cochet	2031
24 • Monceau Assurances Dommages (ASD)	2031
25 • Monceau Participations.....	2031
26 • Sarp Europe.....	2031
27 • Vitis Life	2031
28 • MAPA	2031
29 • Marie-Hélène Seguy	2031
30 • Salma Mbaye.....	2031
31 • Diouldé Niane.....	2031
32 • Société Nationale d'Assurances Mutuelle (SONAM)	2031
33 • AgorAssur.....	2031
34 • Patrice Marchand.....	2031
35 • Philippe Dubois.....	2031

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDINAIRE DU 24 JUIN 2026



RÉSOLUTIONS

À TITRE ORDINAIRE

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Résolution adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes, donne acte au conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées à l'article R.322-57 du code des assurances, effectuées au cours de l'exercice 2025 et approuve le contenu de ces conventions.

Résolution adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément à l'article R 322-57 IV 2° du code des assurances, donne acte au conseil d'administration de l'absence de conditions préférentielles relatives à la souscription auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants, de contrats d'assurance de toute nature.

Résolution adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter l'excédent de l'exercice, soit 32 340 654,17 euros, au compte « Report à nouveau ».

Résolution adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2025, 71 000 euros bruts ont été alloués aux administrateurs résidents français au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 51.178,89 euros.

Résolution adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2025, les administrateurs résidant à l'étranger ont perçu un montant brut de 45 560 € au titre de frais de séjour et de participation en présentiel et en visioconférence.

Résolution adoptée à l'unanimité

Septième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2025, 30 706,08 euros ont été remboursés sur présentation de notes de frais à l'ensemble des administrateurs au titre des frais exposés par eux.

Résolution adoptée à l'unanimité

Huitième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de six ans le mandat de M. Hicham Belmrah en qualité d'administrateur.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2031.

Résolution adoptée à l'unanimité

Neuvième résolution

L'assemblée générale prend acte de l'échéance du mandat d'administrateur de Monceau Générale Assurances à l'issue de la présente assemblée.

Résolution adoptée à l'unanimité

Dixième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Résolution adoptée à l'unanimité

NOTES



A series of horizontal lines for taking notes, spanning the width of the page below the header.

NOTES



Main body of the page containing horizontal lines for writing notes.

Four horizontal lines for additional notes or a signature, located at the bottom right of the page.



Pour vous,
pour demain,
pour longtemps.



Mutuelle Centrale de Réassurance

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - Entreprise régie par le Code des assurances - Siret 775 364 383 00064

Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261 C du Code général des impôts) - Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 84 775 364 383 000 56

Siège social : 36/38, rue de Saint-Petersbourg - CS 70110 - 75380 Paris cedex 08 - Tél. : 01 49 95 79 79 - www.monceauassurances.com